

UN PLAN DE PAYSAGE POUR
LES TERRITOIRES DU PARC DES MONTS D'ARDÈCHE ET
DES SCOT CENTRE ARDÈCHE ET ARDÈCHE MÉRIDIONALE

OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Octobre 2017

Qu'est-ce qu'un objectif de qualité paysagère ?

Les Objectifs de qualité paysagère constituent des caps à poursuivre en matière de protection, de gestion ou d'aménagement des espaces.

Ils sont construits au regard des traits caractéristiques des paysages existants et des valeurs qui leur sont attribuées. Ils intègrent l'ensemble des dimensions géographiques, culturelles, économiques et écologiques du territoire et de ce qui le fait vivre.

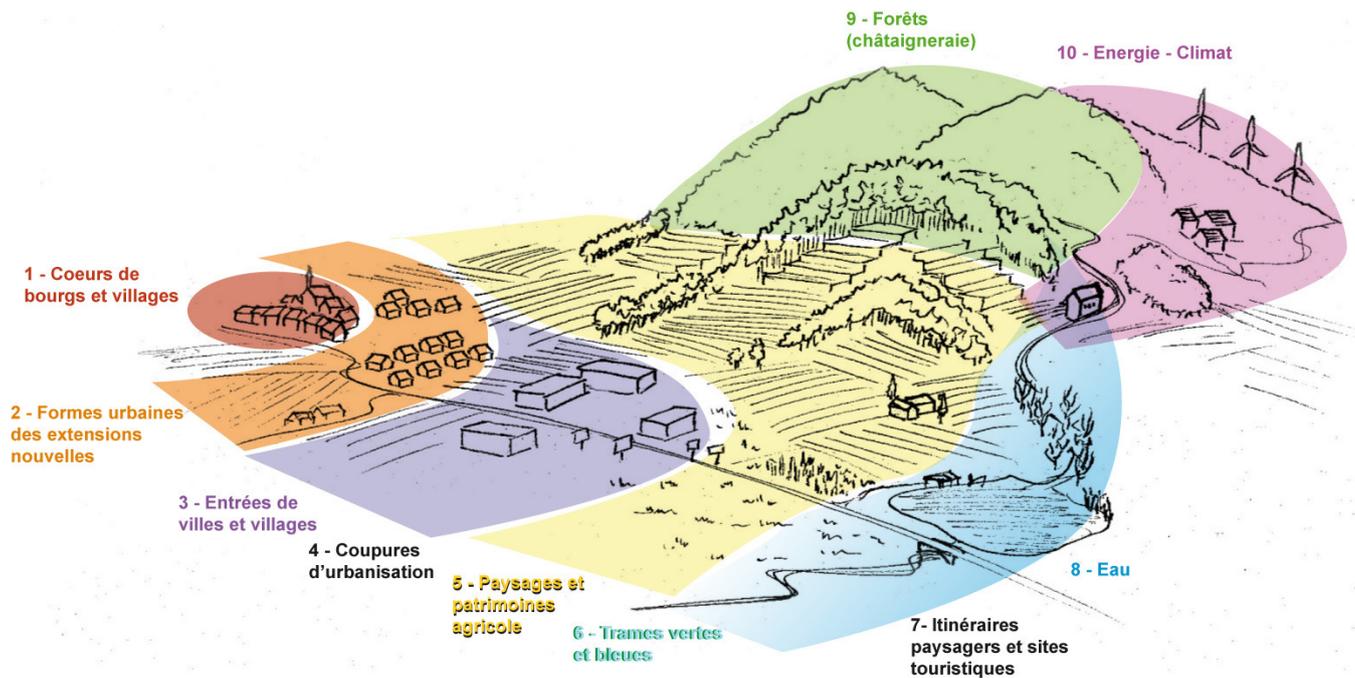
Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoires, en l'occurrence ceux des SCOT Centre Ardèche et Ardèche méridionale, mais également des projets à échelles intercommunales et communales.

L'ensemble de ces objectifs constitue une politique paysagère, un pacte commun pour intégrer, dans chacune des décisions et pratiques d'aménagement, le fil rouge du paysage : le paysage à préserver et/ou à réinventer, le paysage comme cadre de vie, comme ressource, comme patrimoine commun, comme enjeu à la fois pour les habitants d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain.

PARTIE 1 : FICHES D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	4
I / Habiter les paysages en Ardèche	5
I-1 Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux	6
I-2 Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles	11
I-3 En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace	15
II – Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »	19
II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois	20
II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique	25
II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier	30
II-4 Accompagner les paysages de la transition énergétique	34
II-5 Préserver et valoriser les patrimoines	37
III – Parcourir, découvrir ou re-découvrir les paysages ardéchois	40
III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants	41
III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage	47
PARTIE 2 : CARTES DE SYNTHÈSE PAR UNITÉ PAYSAGÈRE	53
Carte des ensembles et unités paysagères	54
Légende des objectifs de qualité paysagère commune aux unités	56
Les unités de la Montagne	58
Les unités des pent es	62
Les unités des piémonts	67
Les unités des plaines et fonds de vallées	70

FICHES D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

I / Habiter les paysages en Ardèche



I.1 - Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

VALORISATION ET RÉHABILITATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

MAÎTRISE DE L'URBANISATION

RECONQUÊTE DES VILLAGES

PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES OUVERTS

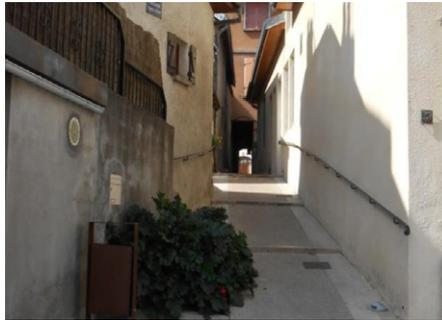
MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE

I.1 - Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux

Mettre la qualité paysagère, architecturale et fonctionnelle au centre de la conception et de la requalification de l'espace public : le paysage au service des besoins contemporains et des usages à réinventer



Pietonnisation de centre-bourg avec aménagement d'une «rue-jardin» (Bram, 11 / source : CAUE 11, réalisation : agence Urbane)



Améliorer le confort d'usage des piétons en requalifiant les rues piétonnes (ex : ici une venelle avec rampe, Marnay, 70 / source : Observatoire des CAUE, copyrights : Anne-Claude CHOLeY-FELLMANN architecte)



Offrir des espaces publics de qualité aux habitants et aux visiteurs en requalifiant les places publiques centrales (ex : ici Place de l'Hotel de Ville à Privas, 07/ source : CAUE 07)

Créer l'environnement facilitant l'accès aux services et commerces de proximité et favorisant leur maintien en cœur de bourgs et villages



Faciliter l'accessibilité au bourg, ses commerces et services, par l'aménagement d'espaces stationnement correctement positionnés et adaptés au contexte urbain et paysager (ex : Pézenas, Hérault, source : Observatoire des CAUE)

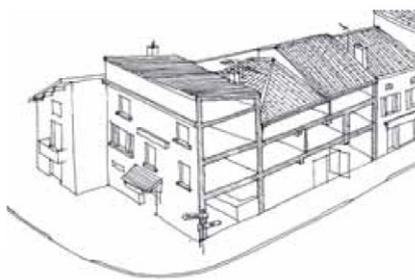


Permettre l'accessibilité au bourg pour tous par l'aménagement d'un espace de stationnement agrémenté d'un ascenseur et d'un escalier pour franchir la forte déclivité entre les deux quartiers de la ville (ex : Chantilly, Oise, source : Observatoire des CAUE)

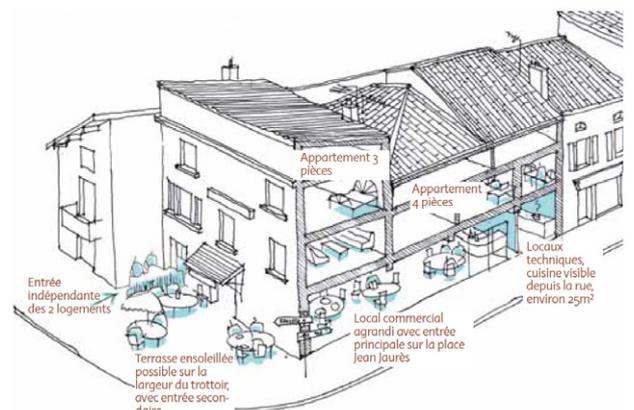


Réduire la vitesse et redonner la place au piéton en cœur de bourg avec la création de rues aménagées en zone 30 (ex : ici St-Gervais)

Mettre en place des opérations publiques exemplaires en matière de valorisation des patrimoines bâtis, de qualité architecturale, environnementale et de confort



Exemple d'une proposition de revalorisation de locaux commerciaux et de logements (Chateldon, 63 / source : Habiter autrement les centres-bourgs, PNR Livradois-Forez, copyrights : Collectif ETC).



I.1 - Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux

Réinvestir les friches urbaines pour restructurer et/ou aérer les tissus bâtis anciens et denses



Démarche de «dé-densification» en centre-bourg pour aérer le tissu urbain, par la création d'un jardin partagé (source : Habiter autrement les centres-bourgs en Massif-central, PNR Livradois-Forez).

Restructuration de bourg consistant à libérer des cœurs d'îlots de leurs annexes et de cabanons qui l'encombraient, dégagant ainsi des espaces de circulation et des jardins partagés (source : Habiter autrement les centres-bourgs, PNR Livradois-Forez, copyrights : Céline Verlucio, Ensa de Lyon).

Traiter les problématiques de bourgs, villages, et hameaux traversés par les axes routiers : renforcer la qualité de traitement de l'espace public



(Séquence de traversée de bourg réaménagée sur un axe très fréquenté (RN102 à Lavedieu, Ardèche)



Des traversées de bourgs qui mériteraient d'être requalifiées, avec un renforcement de la place donnée aux piétons, associé à une démarche de sécurisation routière et de valorisation paysagère (RN102 à Lavedieu-d'Ardèche et à Thueyts, Ardèche)



Valoriser les composantes du grand paysage participant à l'identité des bourgs, villages et hameaux : rétablir la relation à la rivière, et/ou aux vues lointaines, la géologie, aux petits patrimoines liés au génie de l'eau, etc.



Image de la relation étroite entre bourg, socle physique et géologie : ici la silhouette bâtie préservée du village de Sceautes adossé à son rocher basaltique



Illustration du lien étroit entre matériaux du sous-sol et matériaux de construction traditionnels, traduisant une harmonie paysagère (ici Cévenne méridionale)



Un potentiel de valorisation de la relation de la ville à la rivière (ici au Cheylard : qualification de la promenade le long de la Dorne, requalification de certains espaces bordant le cours d'eau, etc.)

I.1 - Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs, villages et hameaux

Maintenir voire reconstituer les ouvertures attenantes aux bourgs et villages, en maîtrisant l'enfrichement et le développement forestier, notamment en secteurs de pentes



Point de vue sur la silhouette de bourg de Chalencou, dans un contexte boisé dont le développement est à maîtriser (ex : parcelle récemment défrichée en contrebas du bourg)



Point de vue sur la silhouette de bourg de Ailhon, rendu possible par la présence d'espaces agricoles ouverts et la maîtrise du développement des boisements forestiers situés à proximité

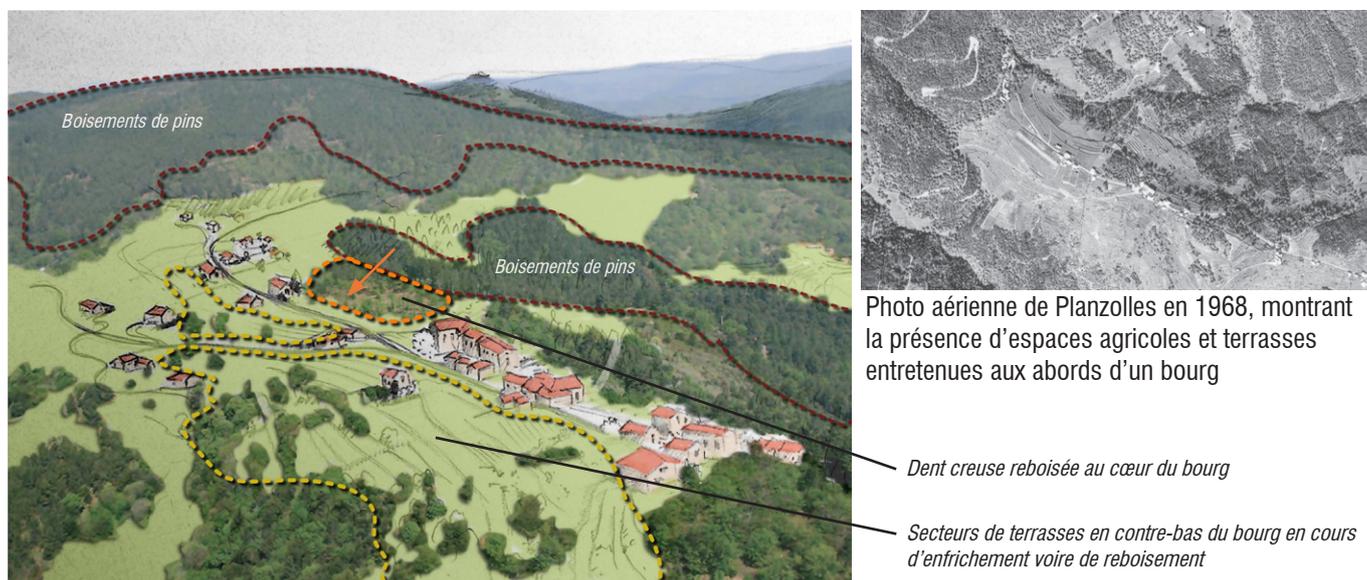


Illustration d'une situation de proximité entre bourg et des espaces forestiers marqués par des dynamiques d'extension, notamment des pins : le bourg de Planzolles

Réintégrer les éléments participant au maintien ou à la création d'une trame verte et bleue au sein des opérations de centres-bourgs et villages



Requalification et végétalisation complète du bourg historique (Bram, 11 / source : CAUE 11, réalisation : agence Urbane)

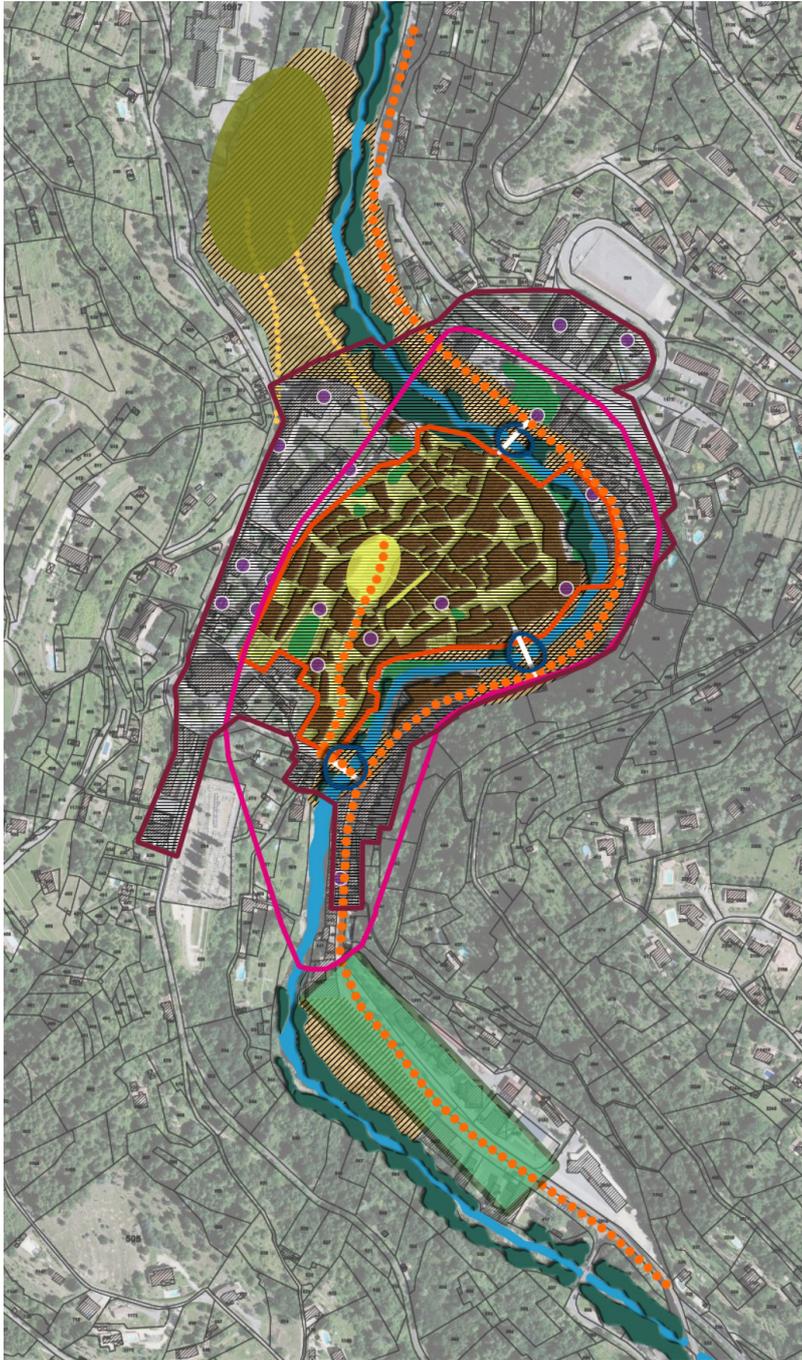


Mise en valeur d'un espace public / trame verte en cœur de bourg (St-Martin-d'Ibrie / source : CAUE 07)



Mise en valeur de la trame verte et bleue au sein d'un bourg par l'aménagement des bords d'un cours d'eau (Chateldon, 63 / source : Observatoire des CAUE, réalisation : CAP Paysages et Pierre Déat Paysagistes)

LARGENTIÈRE



Secteur prioritaire de ré-investissement des friches urbaines (périmètre de l'AVAP comprenant le périmètre OPAH et le périmètre de revitalisation commerciale)



(Périmètre OPAH)



(Stratégie de revitalisation commerciale)



Potentiel de bâtiments publics vacants à remobiliser



Requalification des séquences d'entrées et de traversées de bourg



Revalorisation des espaces franchissements du cours d'eau de la Ligne aux abords du bourg ancien



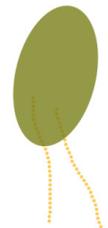
Zones de proximité entre espaces publics et cours d'eau à mettre en valeur



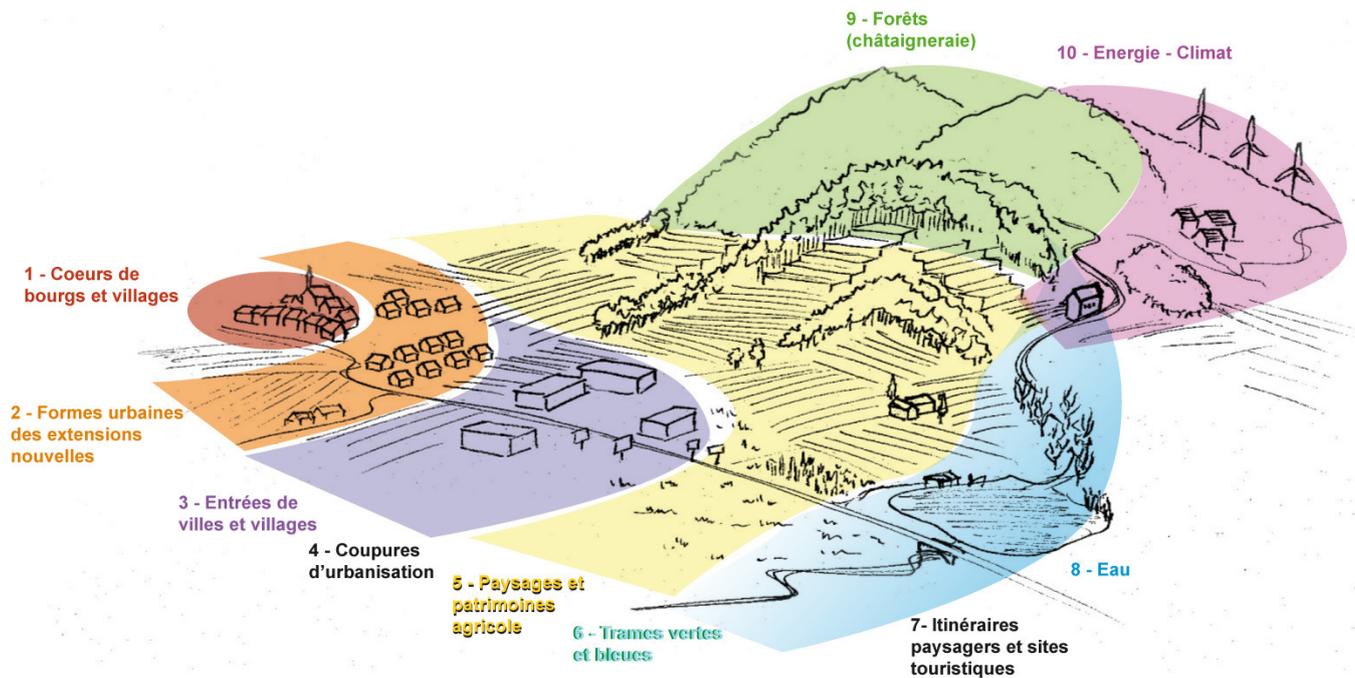
Place centrale et espaces publics du cœur de bourg à requalifier



Trame verte du cœur de bourg à préserver et valoriser (ripsylve, boisements, mails, arbres isolés, etc.)



Projet de création d'un espace de stationnement paysager, et relié au bourg par des circulations douces



I-2 Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

MAÎTRISE DE L'URBANISATION

GESTION DE L'ÉTALEMENT URBAIN

DENSIFICATION DES CENTRALITÉS

PRÉSERVATION DES STRUCTURES URBAINES HISTORIQUES (BOURGS-HAMEAUX)

I-2 Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

Identifier et préserver les silhouettes villageoises remarquables



Silhouette bâtie du vieux village de Beauchastel



Village perché de Sablières dans la vallée de la Drobie



Silhouette compacte du village de plateau Loubaresse



Silhouette du bourg de Nozières

Créer des quartiers nouveaux s'inspirant des morphologies traditionnelles et bien adaptés à leur contexte paysager



Opération urbaine récente en extension d'un bourg de crête/point haut, proposant une certaine densité bâtie (habitat individuel, 71gmt/ha) et offrant une adaptation des constructions et espaces publics à la pente (Mercuer, Ardèche / source : DDT07)



Opération de 51 maisons de ville, en greffe de centre-bourg : comparaison d'une rue existante du bourg avec une rue nouvelle du quartier en extension (Le Beausset, 84 / Source : Pour un habitat dense individualisé, JF Guet et C. Guinard, ed. CERTU, 2009)



Opération de constructions individuelles denses en centre-bourg (Albigny-sur-Saône - Rhône) / Source : Pour un habitat dense individualisé, JF Guet et C. Guinard, ed. CERTU, 2009)

I-2 Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

Maîtriser les limites de l'urbanisation afin de maintenir des respirations agricoles et naturelles : reconnaître la valeur à la fois paysagère, économique et écosystémique des trames vertes et bleues.



Espace naturel et agricole ouvert à l'approche du bourg de Prades : à la fois respiration paysagère et zone de dégagement de point de vue.



Espaces naturels et agricoles ouverts à l'entrée nord du bourg de Rosières, entre Rosières et Laurac-en-Vivarais (présence d'espaces agricoles de plaine, d'un ruisseau ou encore d'anciennes terrasses sur les bas de pentes et de boisements).



Espaces naturels et agricoles préservés de la vallée de l'Ardèche entre Lalevade-d'Ardèche et Labégude (cours d'eau, espaces agricoles, boisements, ZNIEFF)

Éviter l'étalement résidentiel au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.



Éviter le développement d'une urbanisation pavillonnaire linéaire le long des axes routiers, cela créant un phénomène de privatisation des paysages perçus depuis la route et une situation de contact inutilement longue entre habitat et forêt. Cette proximité agrandit le risque feu de forêt et la difficulté d'accès aux espaces forestiers.



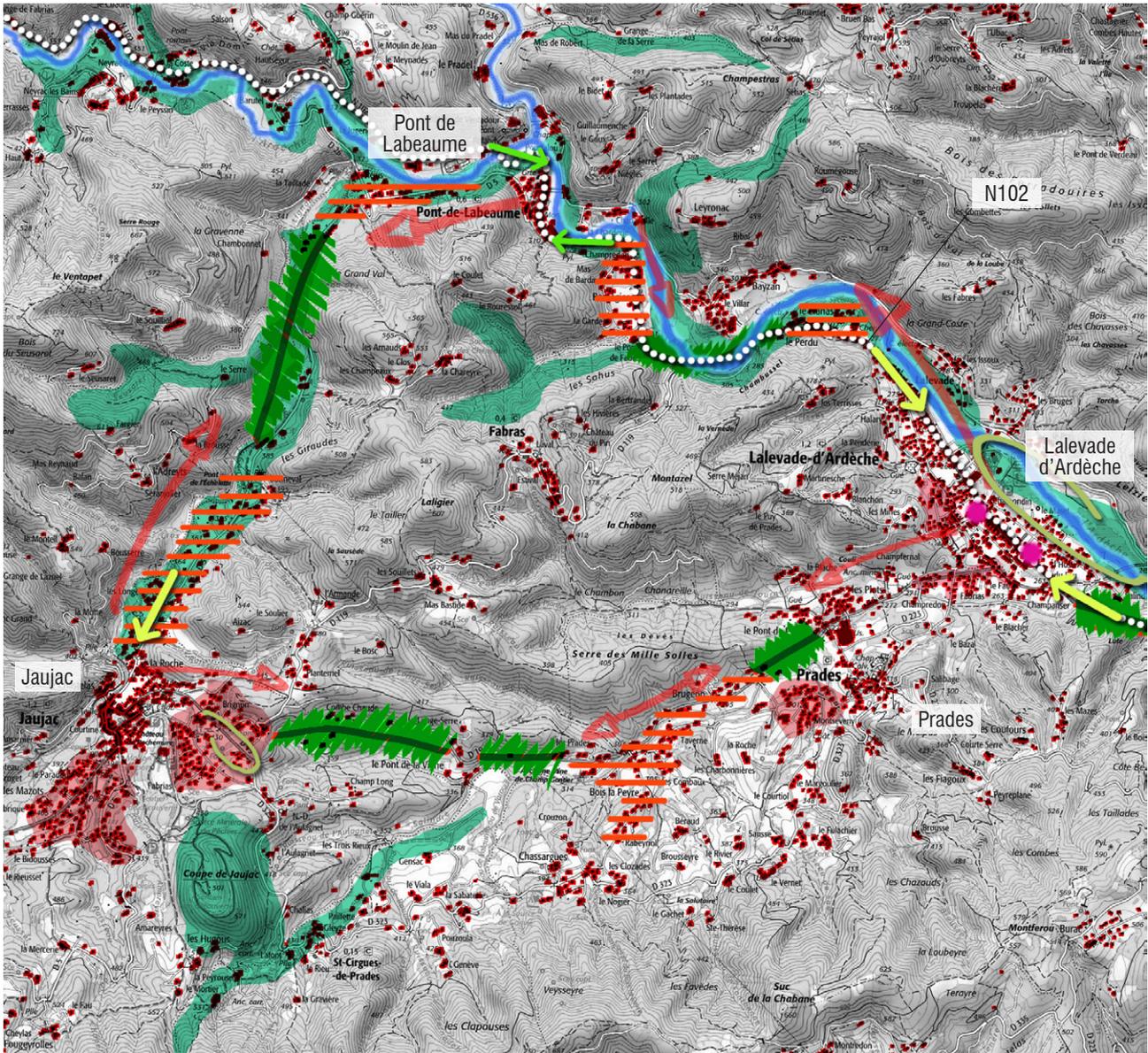
Éviter le développement d'une urbanisation pavillonnaire en impasse qui empêche une bonne connectivité viaire de ces quartiers isolés avec le reste des zones habitées de la commune, pouvant notamment s'avérer être un point faible en cas d'incendie, et un handicap d'un point de vue de la cohérence urbaine et paysagère.



Éviter le développement d'une urbanisation pavillonnaire diffuse sous le couvert forestier qui conduit à une mitage progressif et quasi total des espaces forestiers, une confiscation et une dégradation des paysages et des milieux, une multiplication des zones de contact entre habitat et forêt, agrandissant fortement le risque incendie.

LALLEVADE - PONT-DE-LABEAUME - JAUJAC

- Croisement d'enjeux car secteur fortement sous pression de l'urbanisation (formation en cours d'une conurbation avec Aubenas)
- Typologies de villages-rue fortement traversés, avec des cœurs de bourgs dévitalisés et des extensions urbaines diffuses
- Un phénomène représentatif des dynamiques d'urbanisation linéaire à questionner (autres alternatives de formes urbaines, coupures d'urbanisation, présence d'espaces naturels de qualité, trame verte et bleue)
- Des paysages « vitrine » situés sur l'axe N102 fortement fréquenté à reconsidérer



Bâti existant



Dynamiques d'extension urbaines



Urbanisation linéaire à maîtriser



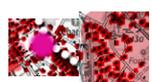
Coupures d'urbanisation existantes à préserver



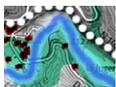
Entrées de bourg à qualifier



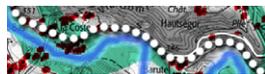
Entrées de bourg de qualité à préserver



Mutation possible du tissu urbain existant (reconquête friches, densification, création d'une armature paysagère)



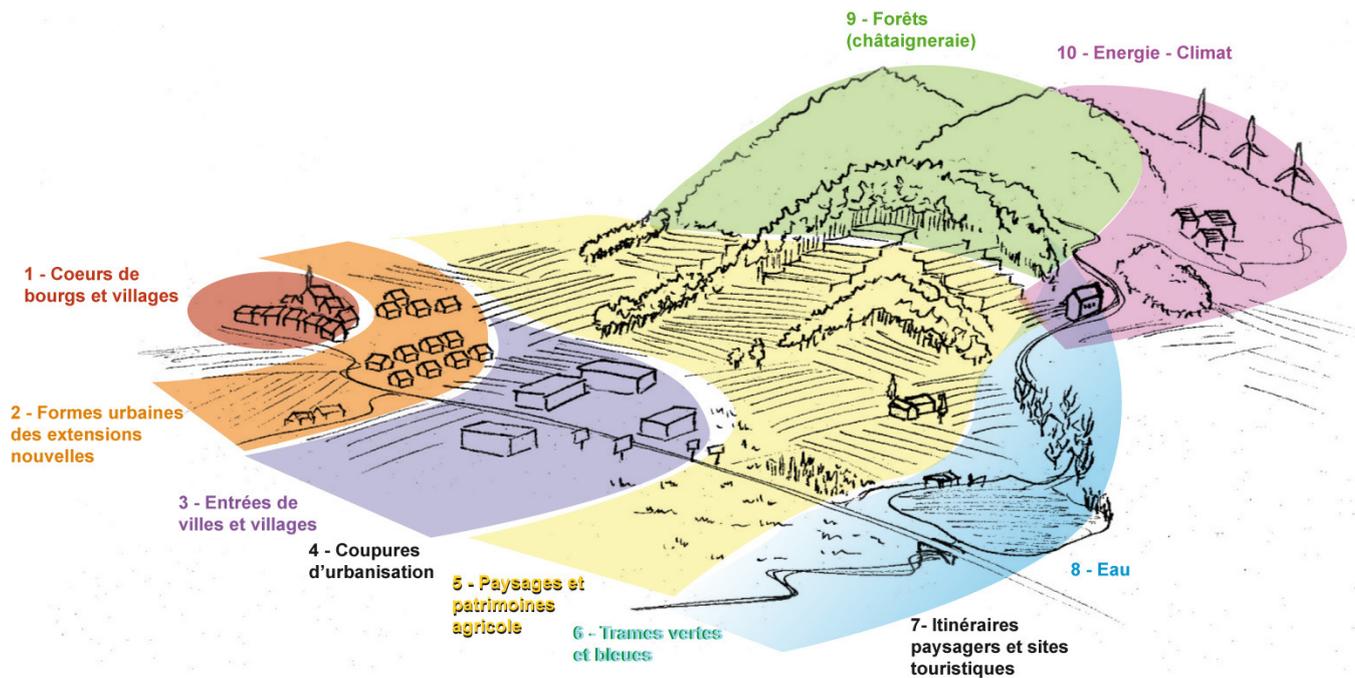
Trame verte et bleue à préserver



Valorisation des paysages perçus depuis la N102



Exemples à éviter, de secteurs d'extensions urbaines sur prairies humides d'intérêt écologique et constitutive de la TVB locale



1 – 3 En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l’optimisation de l’espace.

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

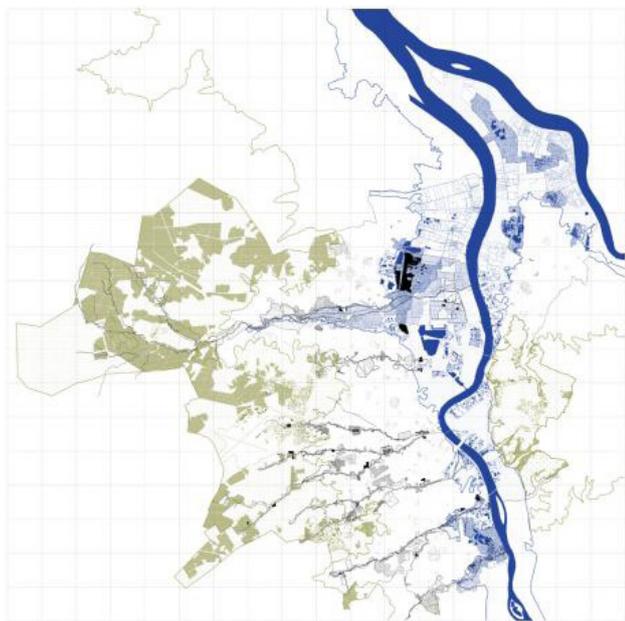
REQUALIFICATION DES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE

INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AXES MAJEURS

MAÎTRISE DE L’ÉTALEMENT URBAIN

I – 3 En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace

Révéler ou créer une armature paysagère qui permette l'intégration de bâtis nouveaux au sein des tissus résidentiels existants.



Cartographies de mise en évidence de l'armature paysagère d'un territoire intercommunal (credit : Bas Smets)



Préserver et valoriser la trame des murets, réseau de terrasses et cours d'eau au sein des nouveaux projets d'urbanisation (ici : secteur de Aubenas/Ailhon)



Armature paysagère des cours d'eau révélées par des aménagements paysagers et la création d'espaces publics de continuité au sein des tissus urbains existants (Bordeaux, OOK Paysagistes Urbanistes)



S'appuyer sur les éléments structurants du paysage pour concevoir et intégrer les extensions urbaines (ici : murets qui pourraient être valorisés et ré-interprétés dans les projets d'aménagements publics ou privés - Mirabel, Ardèche)

Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités.



Préservation des structures paysagères intégrées au plan de composition d'ensemble de la zone d'activités (Parc paysager d'activités de Landacres - Boulognes-sur-Mer, 62)



Création de limites parcellaires en cohérence avec les structures paysagères existantes (crédits photo : Syndival)



Recours à des éco-matériaux : chaussées en béton intégrant 40% de fraisats d'enrobés (matériau 100 % recyclable, restituant 40% de lumière en plus, par comparaison avec un béton traditionnel, trottoirs en stabilisé, sans liants chimiques)



Intégration paysagère et environnementale, pré-verdissement d'une future zone d'activités, avec connexions piétonnes et cyclables. Récupération des eaux pluviales et valorisation paysagère du fil de l'eau (ZAC TGV BELFORT-MONTBÉLIARD, GALLOIS CURIE architectes-paysagistes, REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES architectes-urbanistes, B.E.J. bureau d'études VRD)



Stationnements enherbés pour limiter l'artificialisation des sols et une meilleure gestion des eaux de ruissellement (source : CAUE12)

I – 3 En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace

Travailler la qualité des entrées de villes et villages, notamment le long des axes structurants du territoire, RD104 et RN102.



Entrée de bourg de qualité : alignements d'arbres, muret préservé, espace agricole ouvert maintenu (Fortunat-sur-Eyrieux, Ardèche)

La qualité des entrées de ville ou de bourgs reposent sur une combinaison d'éléments formant une sorte «d'harmonie paysagère» spécifique à chaque bourg, ville, unité paysagère ou secteur géographique :

- Présence de points de vue sur la ville ou le bourg, avec dégagement de silhouettes de bourg plus ou moins lisibles et remarquables,
- Présence de points de vue sur le grand paysage/panoramas,
- Espaces naturels préservés et/ou espaces agricoles actifs (ouverts ou fermés),
- Absence de friches ou d'espaces en cours de reboisement spontané,
- Présence d'éléments du patrimoine bâti (fermes, murets, terrasses par exemple),
- Caractère préservé de la séquence d'entrée, sans mitage flagrant ou urbanisation linéaire avérée,
- Qualité d'aménagement des espaces publics
- Présence de circulations douces aménagées et/ou accompagnées de plantations.



Entrée de bourg de qualité : boisements locaux, haie arborée, muret préservé, espaces agricoles maintenus (Flaviac, Ardèche)



Entrée de ville Est dont le manque de qualité urbaine, architecturale ou paysagère ne valorise l'arrivée sur la ville de Aubenas depuis la RN102 (Aubenas, Ardèche)

A l'inverse, les entrées de ville ou de bourgs susceptibles de faire l'objet de requalification, sont le plus souvent des espaces concernés par :

- une urbanisation mal maîtrisée (à vocation d'habitat ou d'activités) offrant peu ou pas de qualité urbaine,
- une absence de traitement qualitatif de l'espace de transition entre espaces naturels et agricoles et espaces habités,
- la présence de pré-enseignes en nombre qui brouillent la lisibilité de l'entrée de ville ou de bourg.



Entrée de ville Nord, déstructurée par le développement urbain non coordonné d'habitat individuel, d'activités et la présence de pré-enseignes (Ruoms, Ardèche)

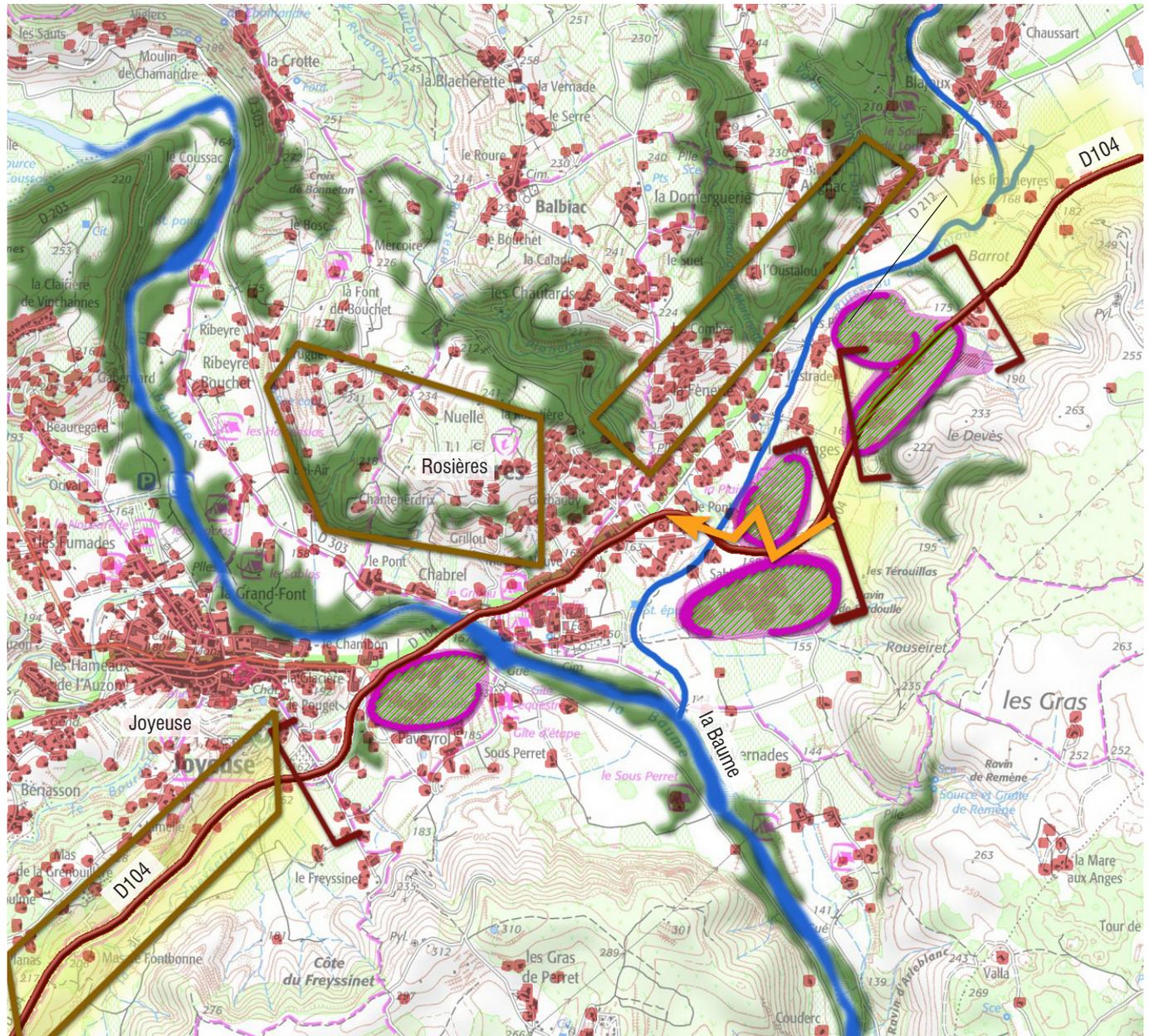


Dilution de l'urbanisation déstructurant complètement l'entrée de bourg sud de Lachapelle-sous-Aubenas (RD104 - Ardèche), entraînant une disparition de la lisibilité de l'entrée de bourg (constitution progressive d'une continuité bâtie diffuse)

> Placer le piéton au centre des nouveaux projets de quartiers résidentiels, touristiques et économiques.

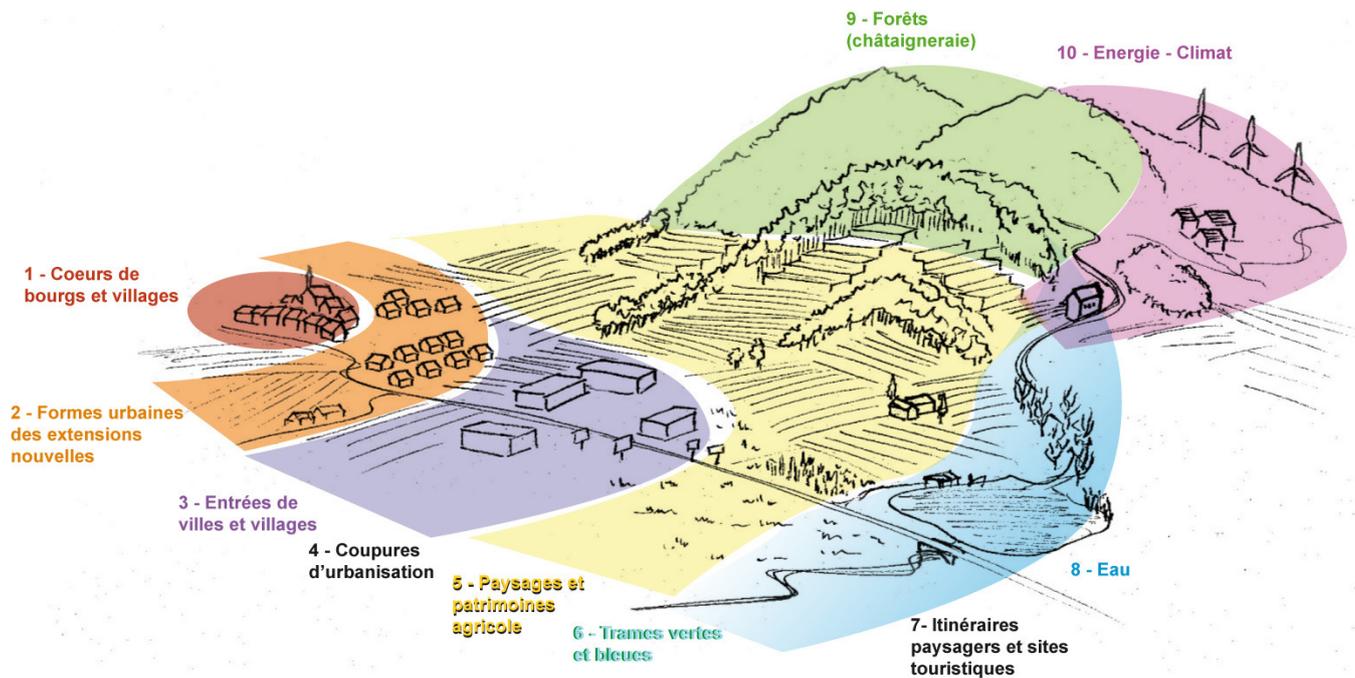
VALLÉE DE LA BAUME ET AXE MAJEUR RD104 - ROSIÈRES

- RD104, axe majeur «vitrine» de découverte des paysages du sud du département
- Secteur de paysages agricoles patrimoniaux, de plaine et de terrasses
- Forte présence de zones d'activités économiques
- Développement non maîtrisé de boisements de pins maritimes, forte dynamique de fermeture des paysages
- Présence de nombreux campings et lieux de baignade
- Rivière de la Baume sous pression de l'urbanisation et du tourisme



Bâti existant	RD104, axe principal de déplacement et de découverte des paysages	Limites d'urbanisation à contenir et espaces naturels et agricoles préservés	Requalification des zones d'activités existantes en valorisant la place du paysage et l'environnement dans les projets	Secteurs de concentration de terrasses à valoriser en entrée de bourg ou visibles depuis ces entrées	Trame verte et bleue de la vallée de la Baume à valoriser dans un projet de qualification de traversée urbaine
Entrée de bourg à qualifier					

II – Exploiter, gérer et protéger les paysages « ressources »



II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET AGRICOLE DE HAUTE QUALITÉ (MONTAGNE)

PRÉSERVATION DES ESPACES OUVERTS HABITÉS, CULTIVÉS ET PÂTURÉS (PENTES)

VALORISATION D'UNE AGRICULTURE ENTREtenant TERRASSES ET ESPACES OUVERTS (PIÉMONT)

II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

> Préserver / requalifier les éléments caractéristiques des paysages de l'agriculture de la Montagne



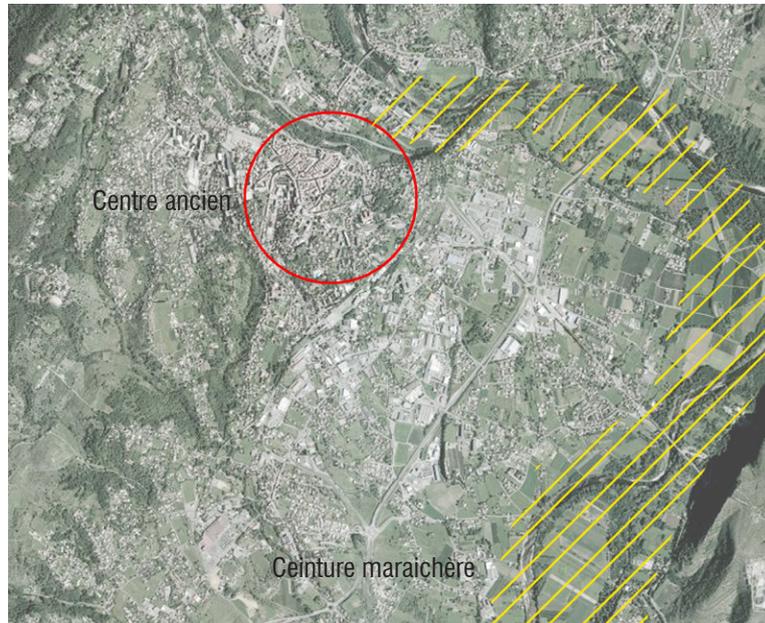
Maintien de l'ouverture des grands paysages de prairies des plateaux de montagne (prairies de fauche et de pâture).



Requalification de la trame bocagère du plateau du Coiron.

II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

> Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des secteurs de plaines et fonds de vallées : pour une agriculture au service des agglomérations qu'elle entoure, au service d'une trame verte qu'elle renforce, et des paysages qu'elle fait vivre.



Valorisation de l'ensemble des parcelles de jardins privés, partagés et publics qui forment la ceinture maraîchère d'Aubenas



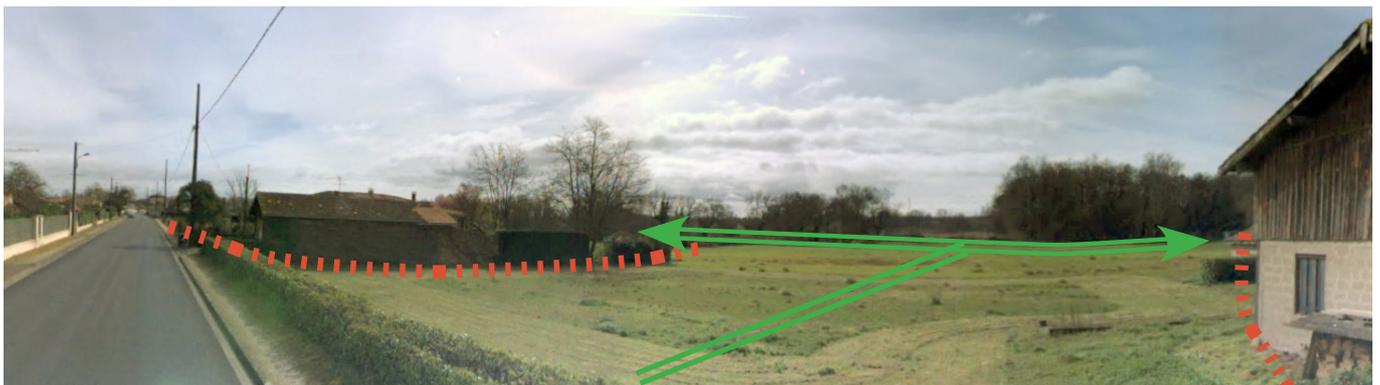
Mise en lumière du réseau de jardins à proximité de Privas, formant une trame verte au sein d'un espace artificialisé.

II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

> Préserver l'ouverture des paysages de fauche et de pâture sur les pentes, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation et d'enfrichement.



Maintien d'un espace ouvert grâce à un projet d'Agroforesterie sur un secteur reculé menacé par l'enfrichement - Parc des Cevennes Georges Zinsstag - (châtaigneraie/brebis)



Maintien d'un réseau de prairies communales pâturées au sein d'un quartier résidentiel stratégique à Villenave d'Ornon (33). Mise en place d'une «transhumance» et conventionnement berger-municipalité

> Reconquérir les espaces en friche et «ré-ouvrir» les paysages aux abords des villages.



L'exemple de l'AFP « Le vallon de Barembach » 22 ha remis en état agricole en 2000-2004.
Source : 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche.

II-1 Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

> Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, un des marqueurs forts des paysages de pentes : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle...



Plantation de 40ha de chatus (cépage local ancien) dans la région de Rosières. Ici vignoble précurseur de Vernon (07)



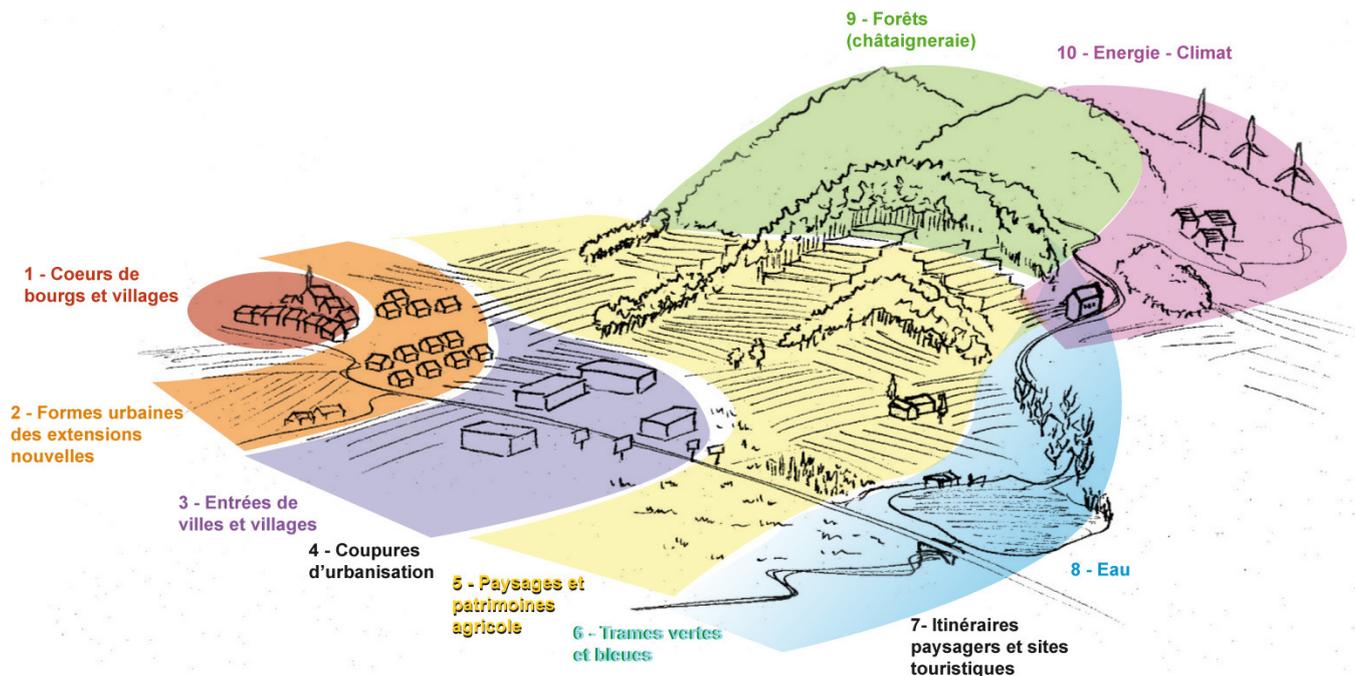
Réhabilitation d'un site de terrasses pour l'agriculture et la castanéculture - St Julien de Serre, Ardèche(07).



Verger de châtaigniers cultivé sur un site de terrasses Haute-Cévenne (07).



Valorisation patrimoniale et identitaire: Séjours de découverte des terrasses ardéchoises et chantiers participatifs de réhabilitation (07) - Passerelles Patrimoines.



II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

VALORISATION DES PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS À VOCATION TOURISTIQUE

PRÉSERVATION DES ESPACES OUVERTS HABITÉS, CULTIVÉS ET PÂTURÉS

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE ET VALORISATION DE LA FORÊT EXPLOITÉE

VALORISATION TOURISTIQUE D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT ET OUVERTURE DES PAYSAGES

II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.

> Créer une trame de forêt laissée en libre évolution, pour réintroduire des paysages de naturalité (bois sénescents et bois mort), d'intérêt à la fois écologique, patrimonial, voire récréatif.



Deux réserves biologiques intégrales ont été récemment créées sur le territoire (massif du Tanargue). Couvrant 1200 ha, ces peuplements montagnards, souvent déjà mûres, constituent les principaux noyaux des forêts laissées en libre évolution.

En forêt privée, notamment dans le cadre de la politique régionale « frêne » (Forêts rhônealpines en évolution naturelle). Un premier volontaire a classé sa forêt sur le secteur de la vallée de l'Eyrieux.

Illustration E.Michau issue de la plaquette conçue par le service environnement de l'Office National des Forêts, dans le cadre du plan régional Rhône-Alpes de constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle.

L'évolution libre de la forêt

L'exploitation forestière revient à rajeunir régulièrement les peuplements forestiers par le prélèvement des bois arrivés à maturité. On ampute ainsi le cycle forestier de ses phases de vieillissement dans lesquelles on retrouve les principaux pans de la biodiversité forestière (bois sénescents et bois mort). La constitution d'une trame de forêts laissées en libre évolution constitue donc un moyen pour compenser ce manque.

II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.

> Retrouver plus de naturalité dans les forêts, par un mélange des espèces et des âges, le maintien permanent d'un couvert forestier, la recherche de régénération forestière, la constitution d'îlots de vieillissement ou de sénescence... La sylviculture visant à la production de qualité, de bois d'œuvre, sera à privilégier.

Les six forêts démonstratives du parc

La forêt de châtaigniers

1

Nom : Forêt de Sémoline
Propriétaire : Privé (groupement forestier)
Commune : Prunet
N°AFI : 81
Date d'installation dispositif : Janvier 2008
Surface de la forêt : 147,3 ha
Surface de la parcelle : 15,2 ha
Données écologiques : 700 m d'altitude, exposition nord-est, stations forestières moyennes à favorables du sapin piceicole / collinéen

Description
Peuplement dominé par les châtaigniers, mélange aux frênes, chênes sessiles, hêtres, douglas, pins laricio et mérisiers.
27,2 m³/ha, essentiellement en bois moyens de qualité C, début de la régénération.
Quantité de bois morts élevée (43 m³/ha), constituée quasi exclusivement de petits bois morts assez frais au sol (exploitations récentes).
Valeur écologique assez bonne, notamment de par la présence d'arbres à micro-habitats (casse faible valeur économique).

Commentaire
Anciens terrains agricoles et vergers de châtaigniers abandonnés et/ou exploités pour le tanin dans les années 60.
Plan Simple de Gestion agréé en 2002, nettoyage et coupe de bois de chauffage il y a un peu plus de 15 ans. Coupe d'amélioration selon les principes de Proville en 2002/2003 au profit de la qualité. Coupe d'amélioration réalisée en 2008/2009.

La forêt collinéenne, naturelle et mélangée

2

Nom : Forêt de Fontéal
Propriétaire : Privé
Commune : Saint Jean Chambre
N°AFI : 82
Date d'installation dispositif : Mars 2008
Surface de la forêt : 14,3 ha
Surface de la parcelle : 14,3 ha
Données écologiques : 800 m d'altitude

Description
Peuplement assez mélangé de châtaigniers et de pins sylvestres, diversifié par quelques autres espèces (douglas, sapins, hêtres...).
20,0 m³/ha de surface terrière avec une forte proportion de bois moyens de qualité C, régénération en phase d'acquisition.
La quantité de bois morts est très élevée (56,8 m³/ha), de par de nombreux chablis et la grande quantité de petits bois morts au sol.
La valeur écologique est assez faible, mais les vieux vergers de châtaigniers contribuent à cette valeur.

Commentaire
Anciens vergers de châtaigniers exploités pour le tanin il y a plus de 50 ans aujourd'hui mélangés (taillis et futaie), de pins sylvestres, d'arbres sympores, de mérisiers et une petite partie plantée en douglas il y a 40 ans. Zone très fortement touchée par la tempête de 1999.
Pas d'intervention pendant au moins 25 ans : première coupe réalisée pendant l'hiver 2006/2007 selon les principes de Proville au profit d'arbres de qualité. Le prélevement est celui de bois de chauffage, de bois de palette et de bois d'œuvre en châtaignier (meunerie et charpente). L'exploitation intègre les chaudières bois/plaquettes du propriétaire. Coupe d'amélioration en 2008. La prochaine coupe est envisagée en 2012/2013.

La conversion des douglas

3

Nom : Forêt de Saint Lager
Propriétaire : Privé
Commune : Les Nonières
N°AFI : 83
Date d'installation dispositif : Mars 2008
Surface de la forêt : 33,4 ha
Surface de la parcelle : 2 ha
Données écologiques : 900 à 940 m d'altitude, exposition ouest, sols bruns acides fertiles

Description
Douglas pure en conversion depuis 1997 (opération pilote du Parc).
33 m³/ha de surface terrière, avec forte dominance des bois moyens de qualité C, régénération naturelle en cours d'acquisition.
Le volume de bois morts est très faible (2,4 m³/ha), constitué en majorité de bois au sol de petites dimensions. La valeur écologique y est quasi nulle.

Commentaire
Savoir régulier du CRPF depuis 1999.
21 ha de douglas plantés en 1970, 2 ha actuellement gérés en futaie irrégulière - douglas (80 %) et feuillus divers.
Plan Simple de Gestion en place, certification de gestion forestière durable PEFC.

La sapinière montagnarde

6

Nom : Forêt domaniale des Chambons
Propriétaire : Etat
Commune : Borne
N°AFI : 89
Date d'installation dispositif : Avril 2011
Surface de la forêt : 1082,44 ha
Surface de la parcelle : 13,50 ha
Données écologiques : 1400 m d'altitude, exposition nord-ouest, Etage montagnard supérieur de haut de versant

Description
Sapinière présentant un volume sur pied de 30,8 m³/ha. Structure dominée par les bois moyens de qualité C et D. Régénération de sapin et hêtre assez abondante et de qualité.
Volume de bois morts élevé (48,5 m³/ha), essentiellement constitué de petits bois morts au sol en état de décomposition avancé.

Commentaire
Parcelle située à proximité de la réserve biologique intégrale des Chambons. Des comparaisons entre différentes modalités de gestion et dom. d'évolution des peuplements forestiers pourront être réalisées !



Le jeune taillis de châtaigniers du collinéen

4

Nom : Forêt de Rochemure
Propriétaire : Syndicat mixte du PNR Jaurac
Commune : 87
N°AFI : 87
Date d'installation dispositif : Novembre 2010
Surface de la forêt : 20,9 ha
Surface de la parcelle : 12,39 ha
Données écologiques : 500 d'altitude, globalement orientée nord. Sur substrat volcanique.

Description
Le peuplement est très mélangé, dominé par le châtaignier. La surface terrière de 27 m³/ha, dominé par les petits bois et bois moyens, pour l'essentiel de qualité C et D. La régénération naturelle s'installe, elle aussi mélangée (dont le hêtre).
Le volume de bois morts au sol est très faible (8,7 m³/ha), de par la jeunesse du peuplement. Valeur écologique faible.

Commentaire
Tallis régulier d'environ 35 ans issu d'une coupe à blanc.

Les pins méditerranéens

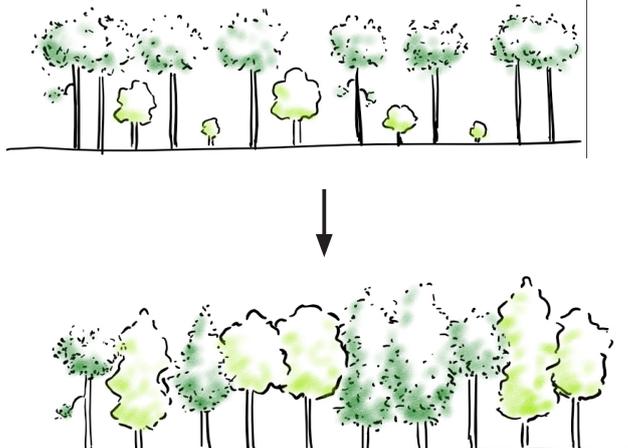
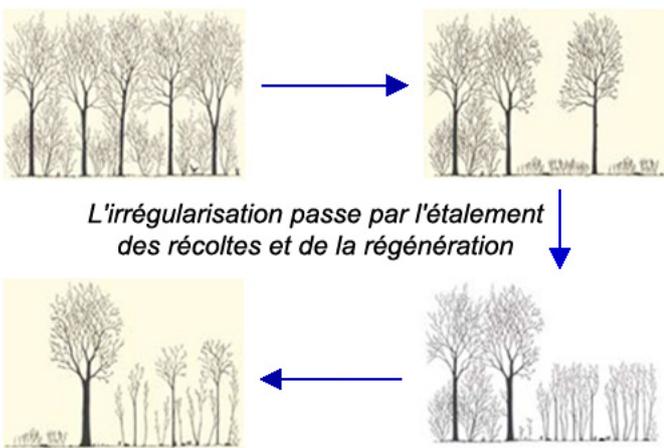
5

Nom : Bois de la Gâte
Propriétaire : Privé
Commune : Saint André Lachamp
N°AFI : 88
Date d'installation dispositif : Mars 2011
Surface de la forêt : 18,60 ha
Surface de la parcelle : 600 m, versant nord-ouest, versant de schiste

Description
Parcelles de pins maritimes mélangées à des pins laricio et châtaigniers.
Surface terrière de 30,4 m³/ha, dominée par les bois moyens de qualité C et D.
Régénération naturelle de pins et châtaigniers abondante et de qualité.
Volume de bois morts assez élevé (12 m³/ha), majoritairement constitué de petits bois morts au sol à un stade de décomposition assez avancé.



Le Parc, en partenariat avec le CRPF et l'ONF, a constitué un réseau de 6 forêts témoins gérées en futaie irrégulière. Ces deux forêts publiques et quatre forêts privées constituent désormais depuis 10 ans maintenant des références en matière de gestion durable, alliant rentabilité économique et préservation de la biodiversité.



Exemple de Conversion d'une futaie irrégulière - CRPF

Méthode de conversion d'un boisement de résineux dans un objectif de diversification des essences.

II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.

> Éviter les coupes à blanc par la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires forestiers.



Coupe rase en Cévenne méridionale.



Coupes rases en Piémont cévenol.

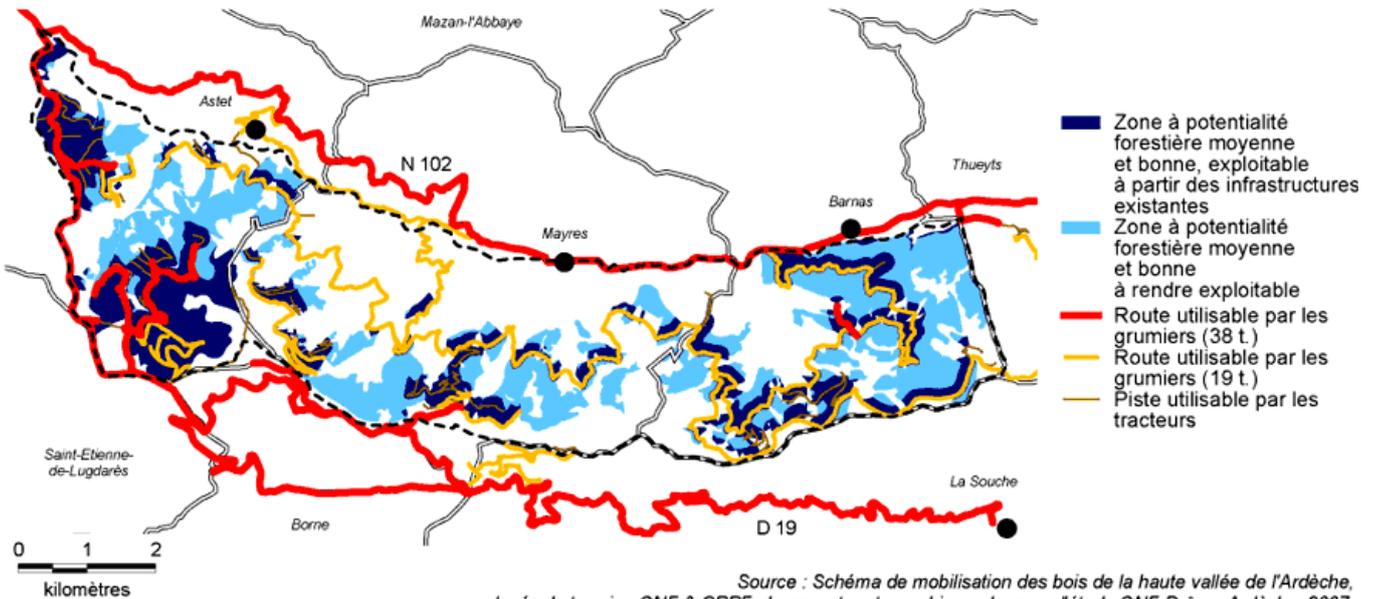


L'association des Cévennes Ardéchoises regroupe plus de 100 membres, plus de 200 parcelles pour près de 1400 ha. Un premier Plan simple de gestion a été établi. Reprenant les principes de la sylviculture Prosilva, il prévoit une récolte continue, de qualité, dans le respect des paysages et des dynamiques naturelles.

II-2 La forêt dans le paysage ardéchois : accompagner ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.

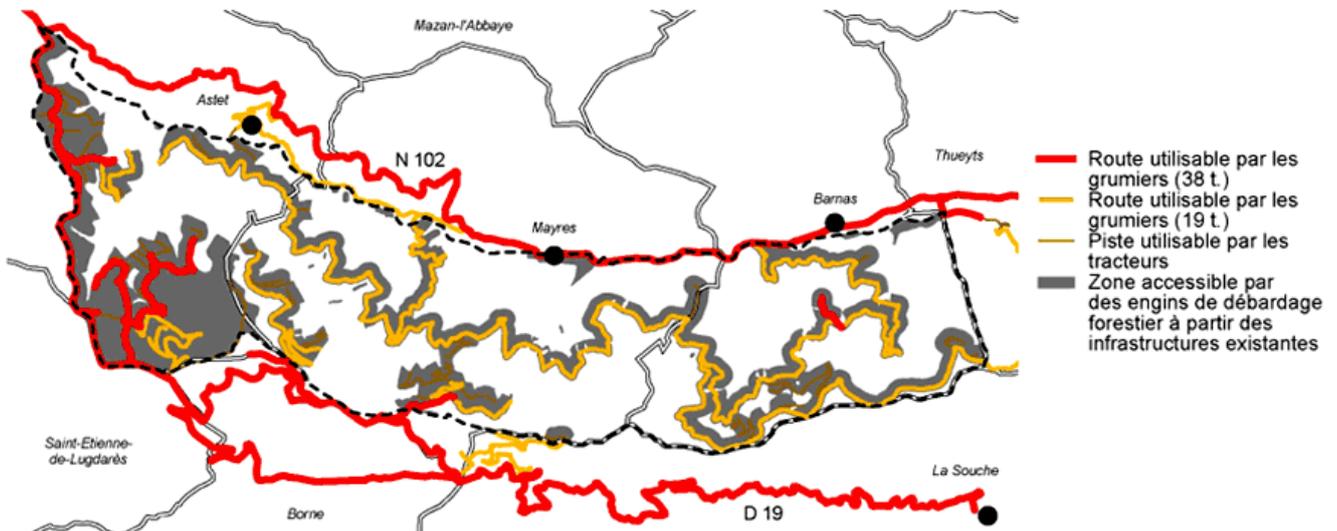
> Accompagner les subventions «éco-conditionnées» des équipements forestiers, souvent massifs, qui visent à améliorer l'accessibilité. (topographie difficile et morcellement foncier conséquent). Et sensibiliser les décideurs publics (départements, communes) et les professionnels forestiers sur les richesses naturelles de la forêt.

Les zones forestières déjà exploitables et celles à rendre exploitables



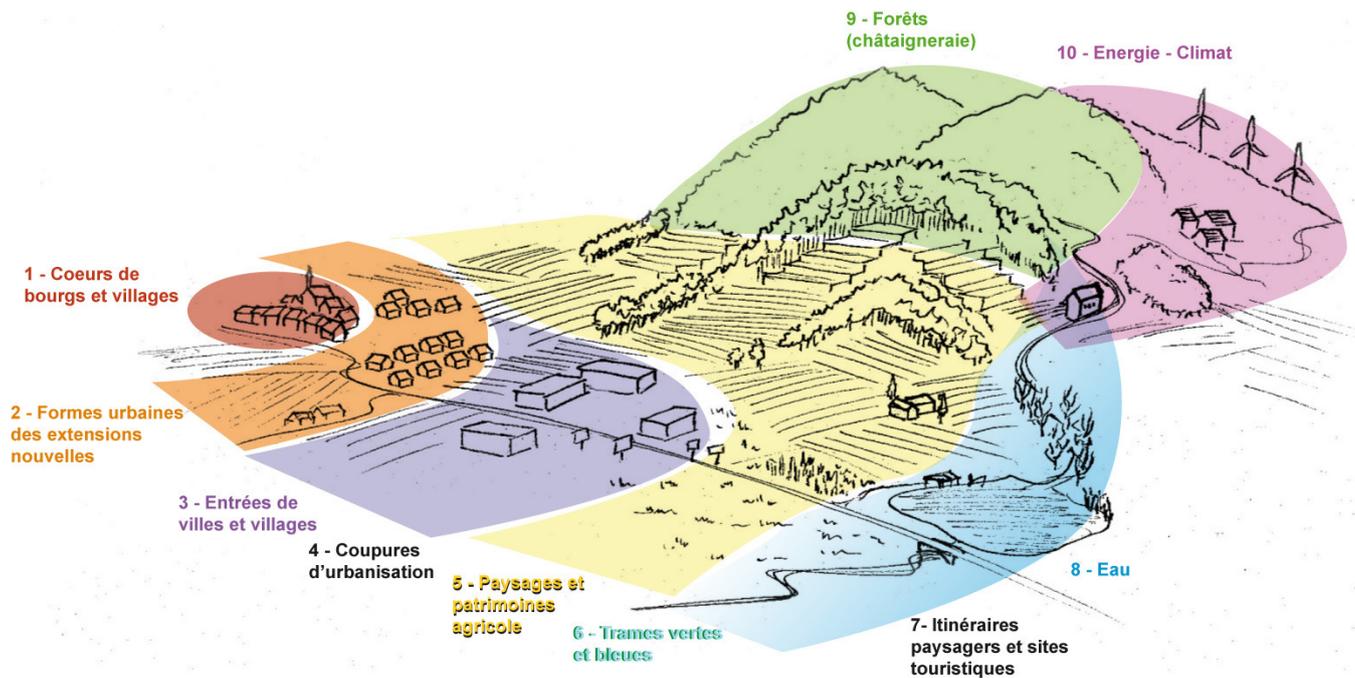
Source : Schéma de mobilisation des bois de la haute vallée de l'Ardèche, levés de terrain : ONF & CRPF, document cartographique : bureau d'étude ONF Drôme-Ardèche, 2007. Adaptation : C. Dodane, Université de Lyon, UMR 5600 Environnement, Ville et Société, ENS-LSH, 2007.

Les Infrastructures existantes et les zones accessibles par des engins de débardage forestier



Convention sur l'état des lieux de la voirie lors de la réalisation de travaux forestier, entre municipalité et professionnels notamment ; Ici secteur de la Haute-vallée de l'Ardèche - ONF, CRPF, Université de Lyon, 2007

> Soutenir le développement de la filière bois-forêt dans les démarches de planification, de stratégie foncière et dans la commande publique d'équipements.



II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE ET VALORISATION DE LA FORÊT EXPLOITÉE

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS (ORDINAIRES ET REMARQUABLES)

II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

> Protéger / réhabiliter les grandes continuités écologiques, composante à part entière des paysages afin de les préserver de toute artificialisation



Préservation de la qualité de l'eau des rivières et des écosystèmes rivulaires pour la protection de la loutre (vallée de la Drobie).



Restauration de la ripisylve sur le haut-Reins : plantation de 1800 feuillus sur 800ml, Fédération de pêche du Rhône.



Préservation des zones humides (tourbières du Montselgues). Programme LIFE 'réservoirs de biodiversité et pratiques agricoles'.



Restauration de milieux ouverts de prairies et de landes dans les estives. Programme LIFE Nature et Territoire. Plan de gestion du massif du Tanargue : déboisements, itinéraires de pratiques pastorales, zones de production à myrtilles.

II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

> S'appuyer sur l'armature paysagère pour garantir les fonctionnalités écologiques dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets et infrastructures.



Gestion naturelle des eaux

Nœuds paysagères

Production d'énergie photovoltaïque

Insertion des bâtiments dans la végétation existante

Conservation des boisements existants

La technopole Montescieu à Martillac (33) : un projet de zone d'activité qui rétablit les continuités écologiques et s'intègre aux caractéristiques paysagères locales (relief, hydrographie, végétation, etc.)

> Adapter tout aménagement paysager aux caractéristiques variétales et climatiques du contexte local.



Guide pratique

A l'usage des acteurs économiques, particuliers et administrations concernés

Recommandations architecturales et paysagères pour les établissements touristiques du site classé des abords du Pont d'Arc et de la Grotte Chauvet, bien inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco



Proposition d'aménagement et de sécurisation d'une guinguette située sur la route des Gorges, menacée par l'écoulement des eaux, notamment pendant les épisodes cévenols : adaptation au contexte climatique local.

Sous-bois secs - sols squelettiques



Sous-bois humides - sols meubles



Cahier de recommandations architecturales et paysagères à destination des établissements touristiques du site classé 'Pont d'Arc Grotte Chauvet'.

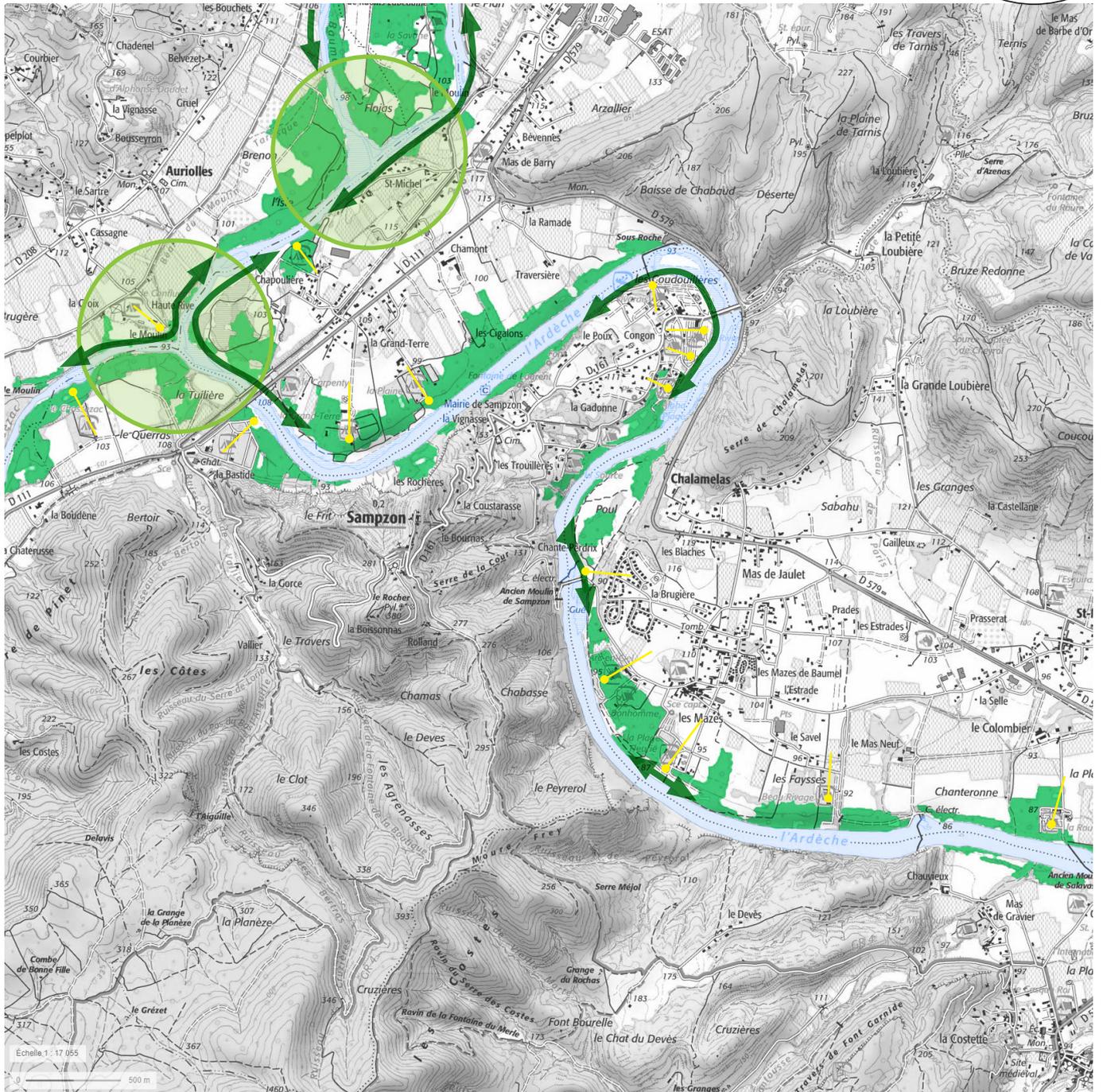
Un guide pratique adapté au caractère exceptionnel du lieu.

Une proposition de palette végétale adaptée aux sous-bois des campings situés dans le site classé du Pont d'Arc, Grotte Chauvet.

II-3 Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

ZOOM SUR UN EXEMPLE

L'ARDÈCHE CALCAIRE - SAMPZON



Rétablissement des continuités de la ripisylve de l'Ardèche et préservation des accès à la rivière par les établissements touristiques.



Ripisylve à préserver



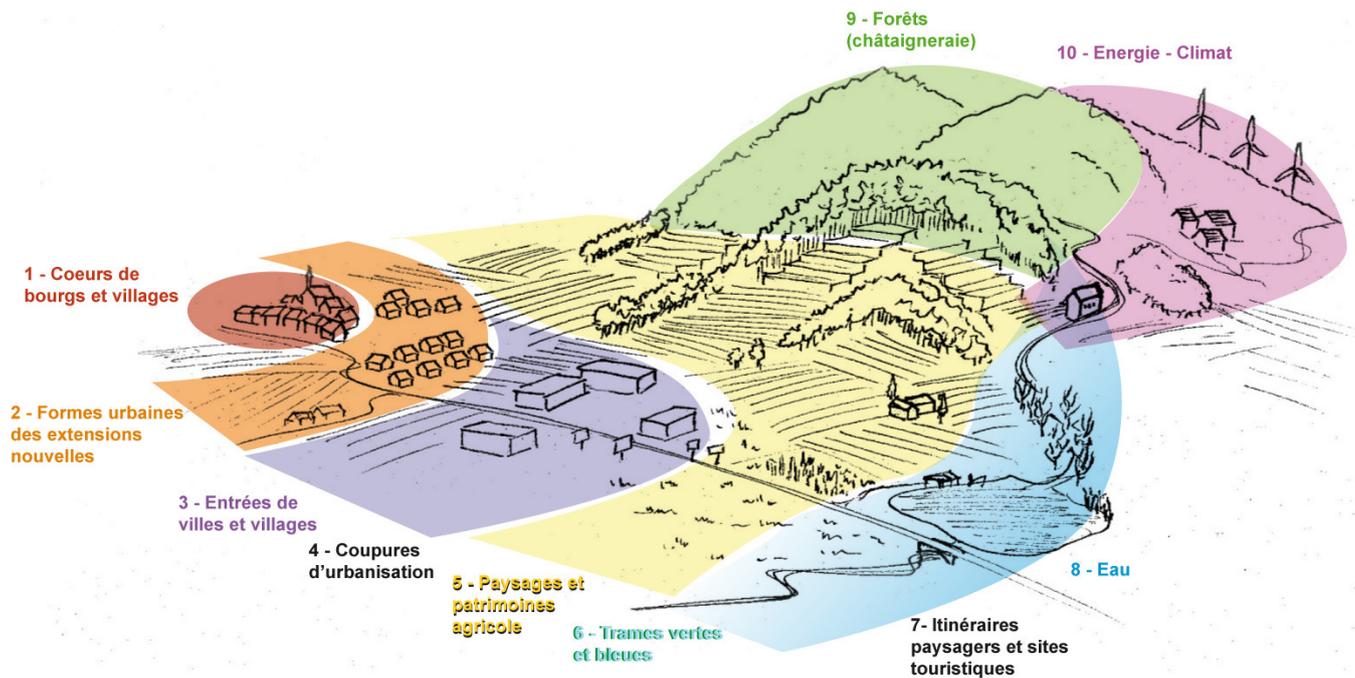
Ripisylve à réhabiliter ou conforter



Accès à la rivière (établissements touristiques, résidences, etc.) à préserver de la surfréquentation et des ruptures de continuités écologiques



Secteurs de confluences : secteurs à préserver pour leur qualité environnementale et à valoriser pour leurs caractères paysagers



II-4 Accompagner les paysages de la transition énergétique

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE ET VALORISATION DE LA FORÊT EXPLOITÉE

VALORISATION TOURISTIQUE D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE

II-4 Maîtriser les paysages de la transition énergétique

Installer les nouveaux projets d'éoliennes sur le parc existant (extension et re-powering) et anticiper les effets cumulés des différents parcs (co-visibilités lointaines).

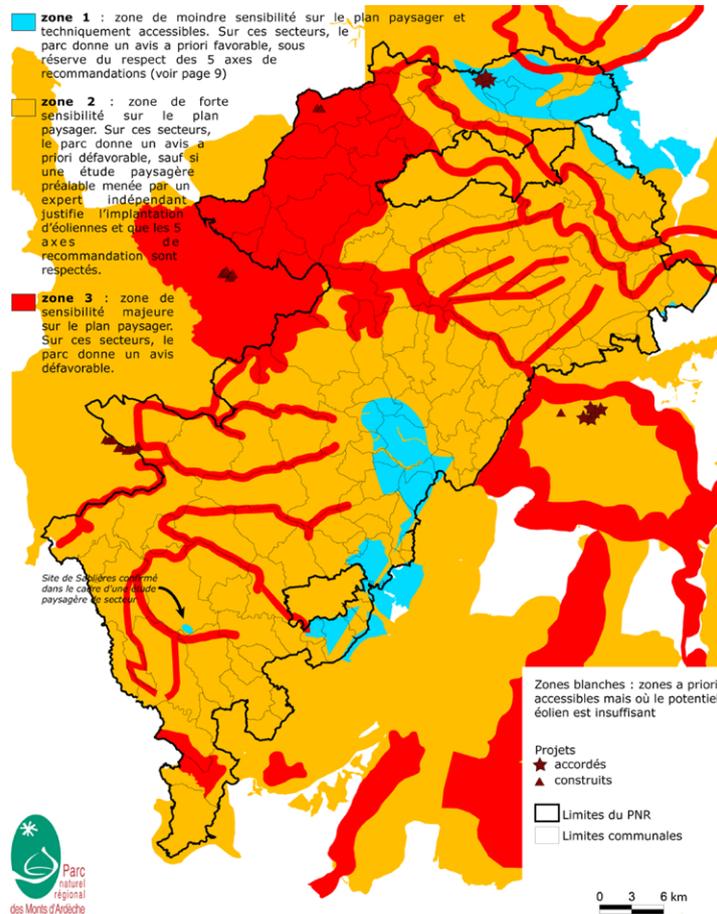
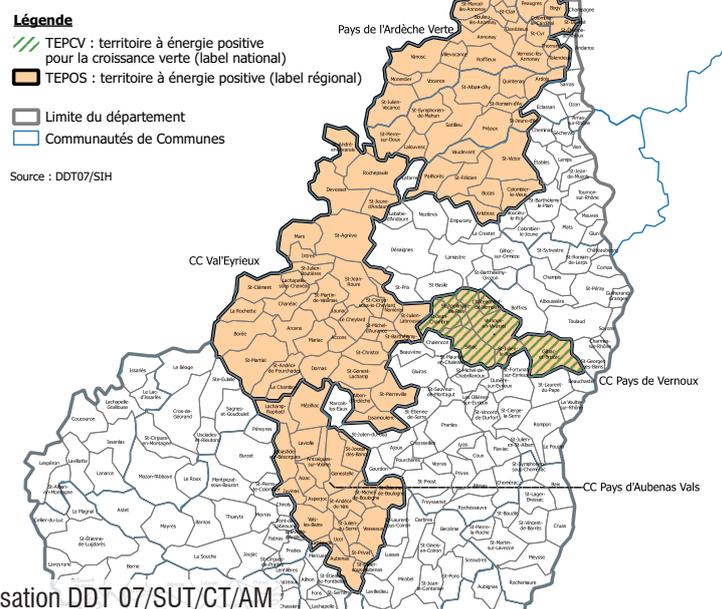


Schéma global du développement de l'éolien dans le parc naturel régional des Monts d'Ardèche : cartographie des sensibilités paysagères pour cadrer l'implantation des projets des projets éoliens.

Sur les zones de forte sensibilité (orange), mener une étude paysagère préalable et intégrer les 5 axes de recommandations de la Charte du Parc. Sur les zones de sensibilité majeure (rouge), le parc donne un avis défavorable.

Territoires à énergie positive (TEPOS)

Situation au 1er février 2016



Source : IGN - GEOFLA - Réalisation DDT 07/SUT/CT/AM

II-4 Maîtriser les paysages de la transition énergétique

Encourager l'installation de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques sur le bâti existant et sur les sites pollués dans une perspective de limitation de la consommation de l'espace (cf guide développement du photovoltaïque)



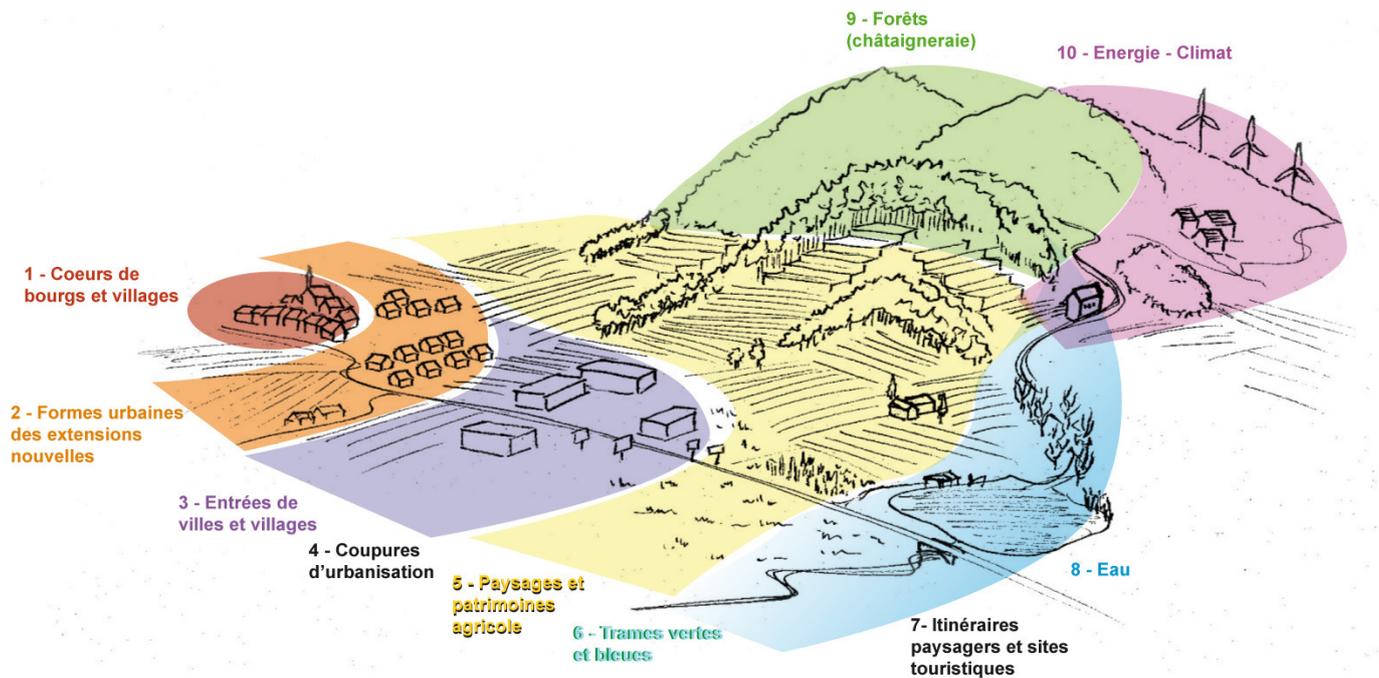
Installation des toitures photovoltaïques sur les bâtiments publics. Mise en place de la deuxième tranche photovoltaïque de la Centrale Villageoise : l'équipement d'une dizaine de nouvelles toitures photovoltaïques dans la vallée de l'Eyrieux et dans le pays de Vernoux. Ci-dessus le bâtiment de l'ancienne gare des Ollières-sur-Eyrieux.



Développement des toitures photovoltaïques sur bâtiments agricoles. La chambre d'agriculture de la Drôme a organisé une journée intitulée « photovoltaïque sur bâtiments agricoles : conditions et rentabilité » le 19 janvier 2017.



Simulation d'une centrale villageoise photovoltaïque - Voir fiche «Photovoltaïque» du Parc des Monts d'Ardèche. La « centrale villageoise » regroupe un ensemble de panneaux photovoltaïques installés majoritairement en toiture d'un ou plusieurs bâtiments proches. Le site est choisi collectivement. L'installation photovoltaïque s'intègre au contexte patrimonial et paysager. Les habitants, élus et acteurs du territoire investissent ensemble dans la centrale villageoise.



II-5 Préserver et valoriser les patrimoines

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI INDUSTRIEL, FERROVIAIRE ET LIÉ AU GÉNIE HYDRAULIQUE

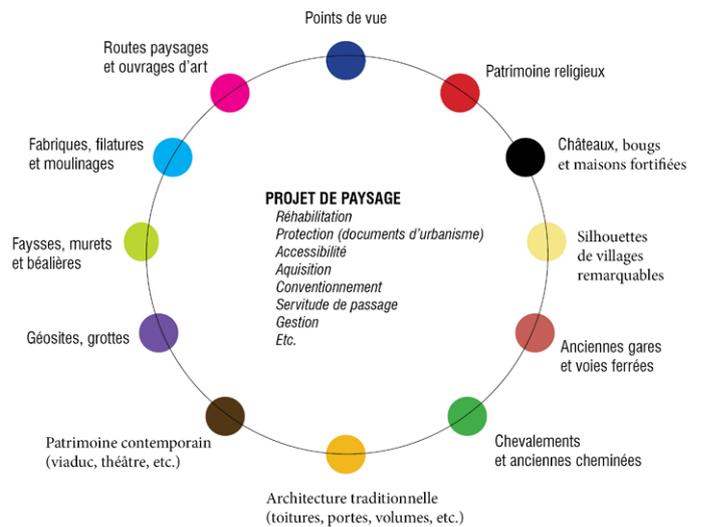
VALORISATION TOURISTIQUE D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE

II-5 Préserver et valoriser les patrimoines

> Valoriser le patrimoine local en tant qu'élément constitutif et moteur de projet de territoire (SCoT, PLU, etc.).

Les éléments patrimoniaux, considérés comme des éléments à valoriser et vecteurs d'attachement au territoire, sont issus de différents domaines et relèvent de différentes catégories d'action : l'urbanisme, l'architecture traditionnelle, l'industrie, la géologie, l'hydrologie, etc. Si chaque catégorie représente un potentiel de valorisation du territoire, le projet de paysage permet de relier chaque catégorie pour fonder ou alimenter un projet transversal ancré au territoire.

Le projet de paysage est un outil privilégié pour faire converger tous les éléments de patrimoine vers un objectif commun, la préservation et la valorisation du territoire.



> Favoriser la reconversion des anciens bâtis industriels, leur donner une nouvelle valeur d'usage et une nouvelle place dans le paysage des vallées ardéchoises : reconquête d'anciens moulinages ou d'anciennes filatures.



Valorisation culturelle d'un ancien site de moulinage : écomusée de Chirols (Haute-Cévenne).



Réhabilitation du moulinage Rocheberg à Ollières-sur-Eyrieux : logements sociaux (Ardèche Habitat) et pôle santé.



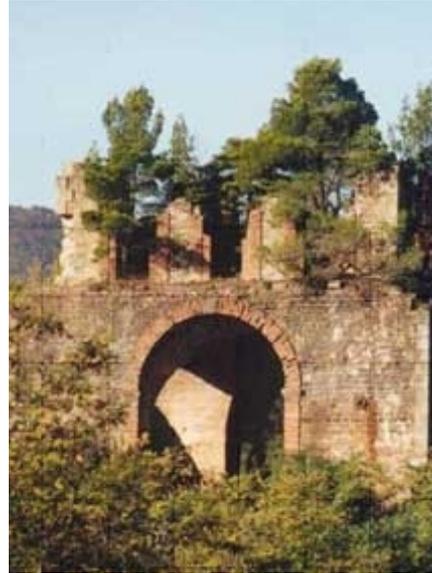
Réhabilitation d'un site de moulinage en usine de fabrication de laine : création de la Scop Ardelaine, sur la commune de Saint-Pierreville.

II-5 Préserver et valoriser les patrimoines

> Préserver et valoriser les marqueurs de l'histoire industrielle, qui participent à la singularité des paysages : chevalements d'anciennes mines, cheminées.



Aménagement du parc de Baboin-Jaubert sur l'ancien site industriel des Fonderies de la Voulte-sur-Rhône (07)



Réhabilitation du site minier de St Priest en parc public et voie cyclable. (projet validé dans le cadre du PLU).

> Préserver les toitures traditionnelles et savoir-faire, participant à la typicité des paysages : toitures de lauzes, de genêts, la tuile canal.



Dispositifs d'aides financières pour les projets de réhabilitation des toitures en lauzes et du patrimoine rural non protégé (Haute-Loire). Ici, la maison forte des Breux à Mézères.



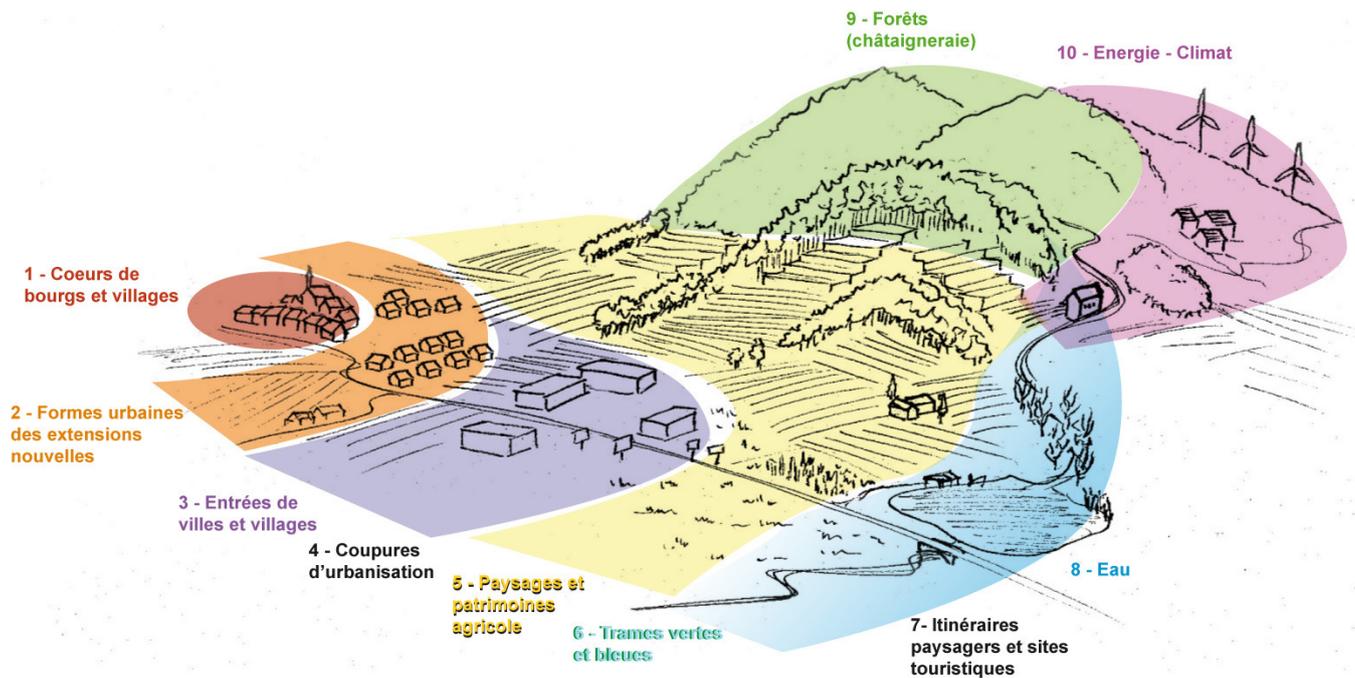
Rénovation de la toiture en genêt de la ferme de Clastre par l'association Liger (Sainte-Eulalie).

> Préserver les jardins remarquables, les éléments du patrimoine agricole et du petit patrimoine local qui participent à la qualité des paysages: terrasses, murets, béalières, clèdes, sources, etc.



Entretien et valorisation des béalières de la commune de Sainte-Marguerite-Lafigère (Cévenne Méridionale) par une association d'habitants (Besaou et patrimoine).

III – Parcourir, découvrir ou re-découvrir les paysages ardéchois



III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

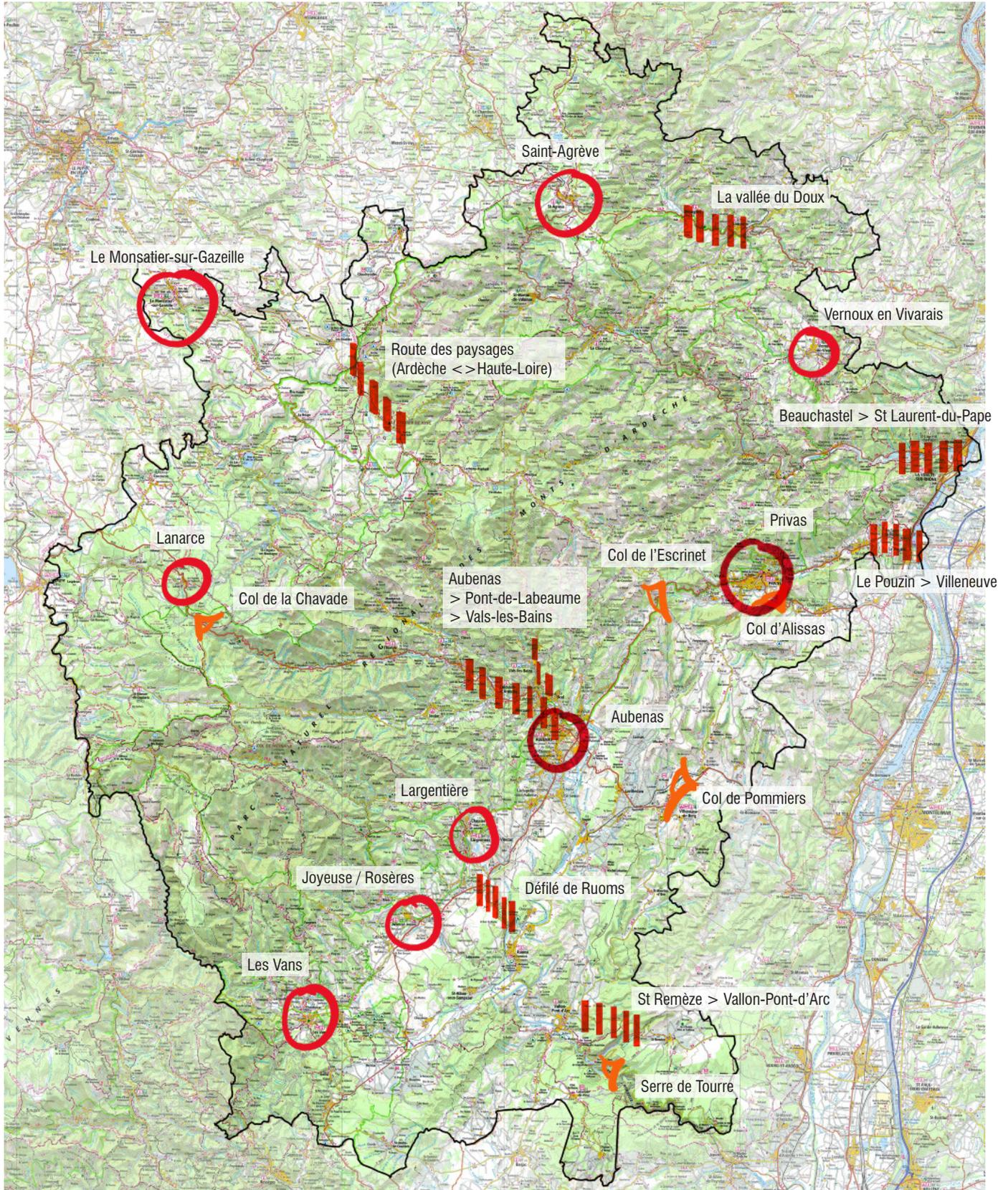
POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

REQUALIFICATION DES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AXES MAJEURS

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS (ORDINAIRES ET REMARQUABLES)

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, ET TOURISTIQUE

III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants



LES PAYSAGES INTRODUCTIFS

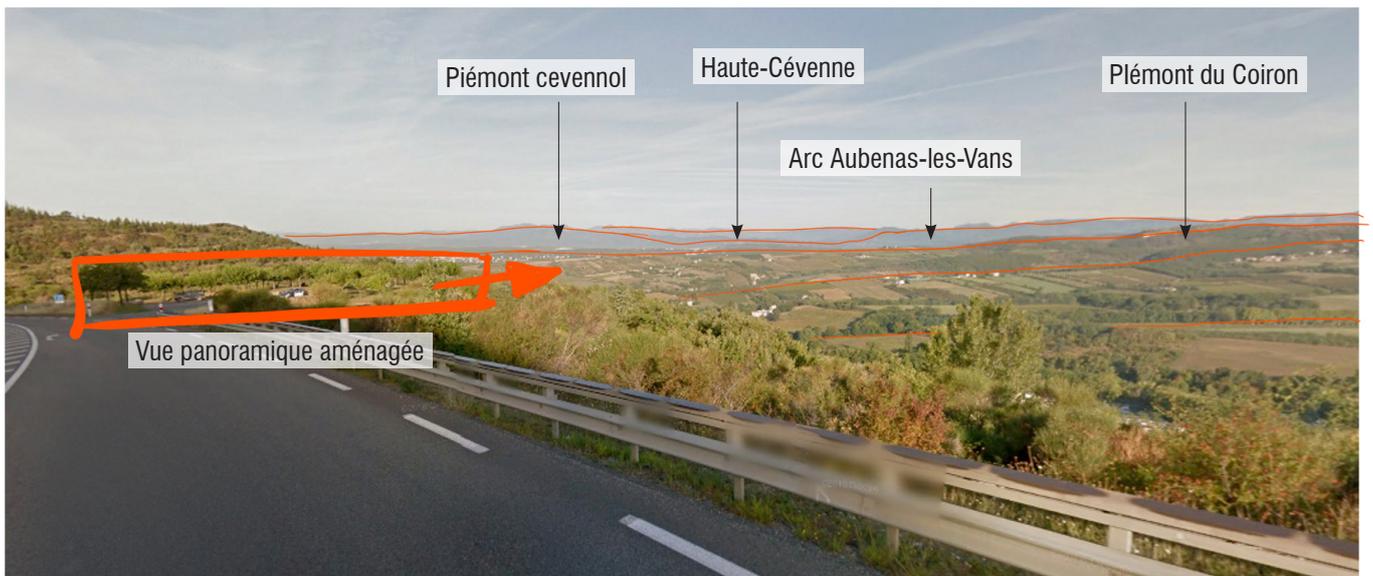
- |||| Séquences paysagères introductives
- Villes situées aux entrées du territoire et sur les axes structurants
- ↖ Cols et vues lointaines

III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

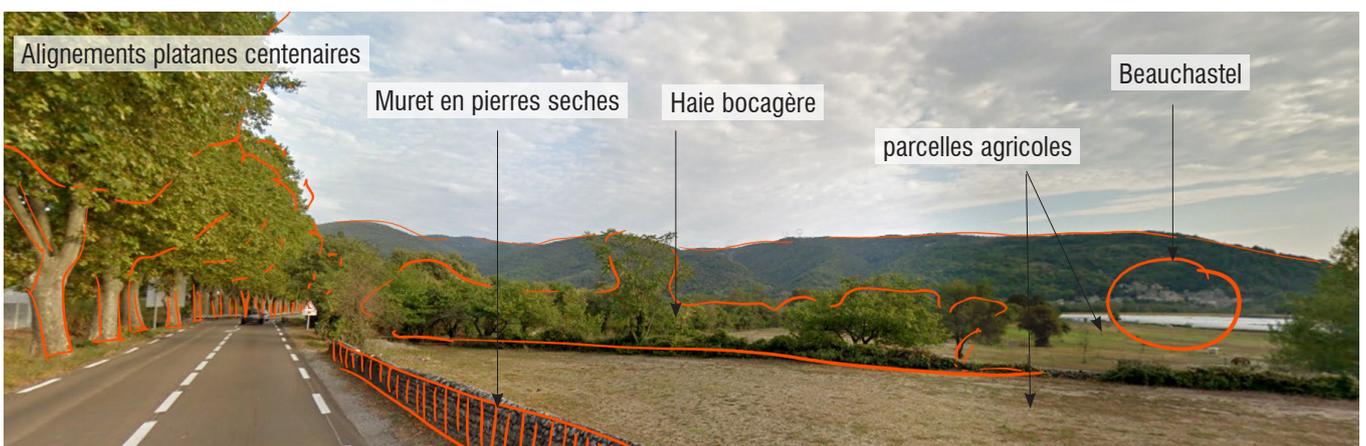
> Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, valoriser les paysages des entrées sur le territoire et des axes structurants.



Séquence paysagère introductive : Porte d'entrée sur le territoire par la vallée de l'Ouvèze (au niveau du Pouzin), à préserver.



Vue lointaine vers le nord : Entrée panoramique sur le territoire par la N102 (Villeneuve de Berg), à préserver.



Séquence introductive : Porte d'entrée sur le territoire par la D120 (vallée de l'Eyrieux, St Laurent du Pape), à préserver.

III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

> Requalifier les espaces bâtis « banalisés » par une urbanisation au coup par coup ; Requalifier les friches industrielles et artisanales marquant ces entrées de territoire.



Paysage vitrine, aux abords de la N102 (St Pons / Mirabel).



Paysage vitrine, aux abords de la D104 (Rosières) : exemple à éviter.

> Révéler les composantes d'un paysage original en les intégrant aux projets de requalification (richesse géologique, patrimoine industriel et agricole, omniprésence de l'eau, châtaigneraie emblématique...)



Aménagement d'un point de vue majeur (Chabrillanoux).



Photos 1 et 2 ci-dessus :
Entrée de la Haute-vallée de l'Ardèche, Pont de Labeaume, site stratégique à requalifier : l'Ardèche, la géologie, site de terrasses remarquables, Château de Ventadour, etc.



Aménagement d'un point de vue majeur
(Serre de Tourre - Gorges de l'Ardèche).

III-1 Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

> Revaloriser les abords des axes routiers, notamment en préservant, en réhabilitant, voire en créant des alignements d'arbres, qui participent aux éléments de patrimoines.



Alignements d'arbres aux abords des axes routiers
(Saint-Agrève, D120).

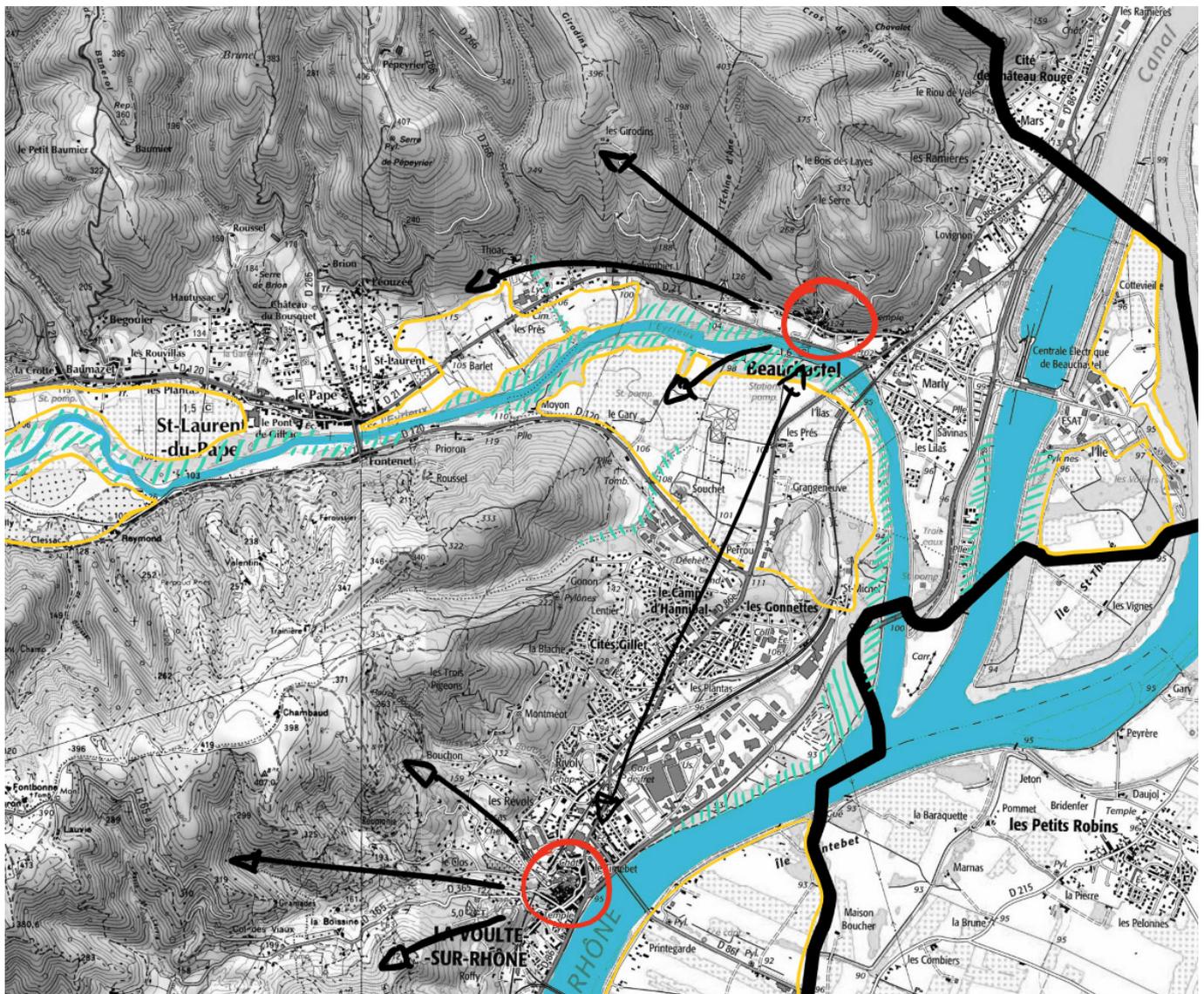


Alignements d'arbres aux abords des axes routiers
(Saint-Didier-sous-Aubenas, N102).

ENTRÉE DE LA VALLÉE DE L'EYRIEUX

- Une des entrées principales sur le territoire
- Confluence Eyrieux - Rhône, paysages de l'eau particulièrement sensible
- Bassin agricole majeur
- Secteur choisi pour montrer comment mettre en relation paysages agricoles, itinéraires touristiques et trame verte et bleue.

Dotée d'éléments patrimoniaux remarquables (château de la Voulte-sur-Rhône, village de Beauchastel) et de paysages agricoles de qualité et caractéristiques du territoire ardéchois, cette zone présente un potentiel d'attraction des touristes circulant le long de la vallée du Rhône. Aménager et valoriser ce territoire permettrait de capter et d'innover les flux touristiques afin de les diriger vers les territoires moins fréquentés de l'arrière-pays (notamment les pentes). La présence de zones humides et de ripisylves remarquables rend cette zone sensible en matière environnementale, demandant à être préservée, mais présente également un potentiel de valorisation du territoire par la mise en place d'aménagements doux permettant la sensibilisation du public aux qualités naturelles du territoire.



Valoriser les éléments patrimoniaux polarisateurs de fréquentation touristique



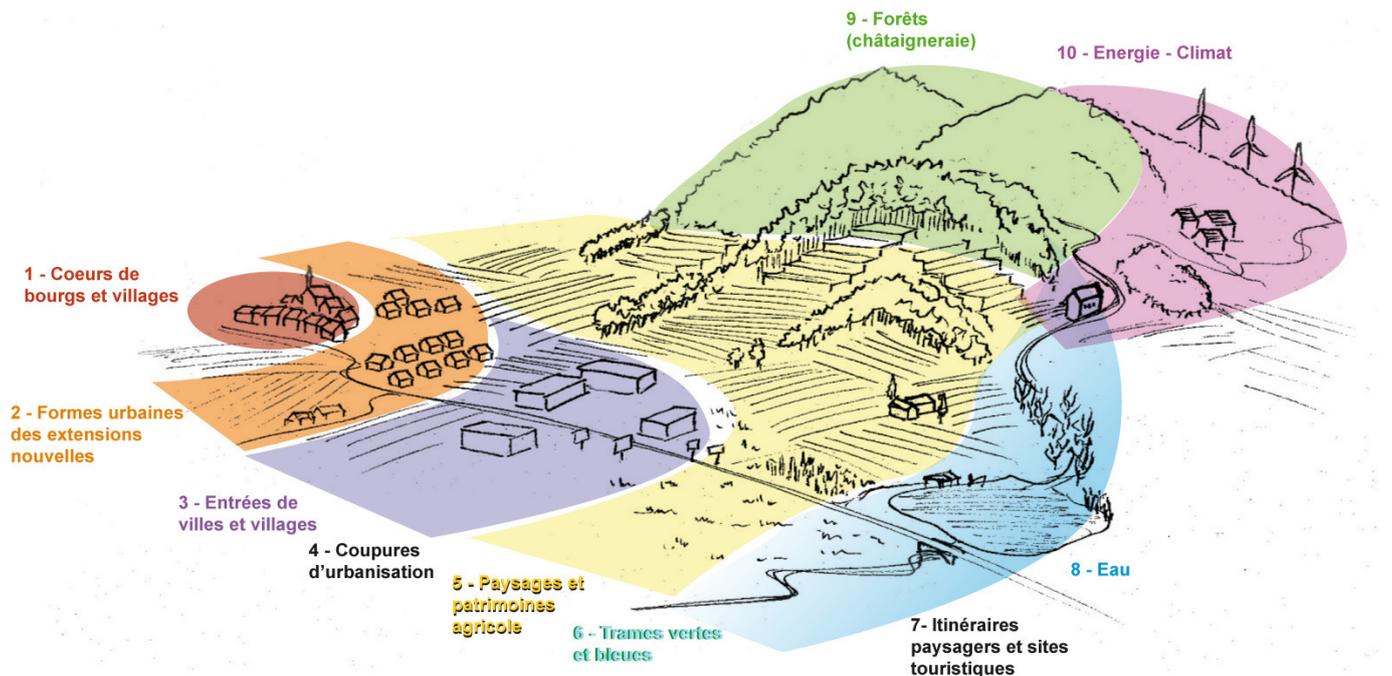
Aménager des itinéraires paysagers majeurs de découverte ou de liaison



Préserver et valoriser les paysages agricoles



Préserver et valoriser les ripisylves et zones humides



III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX :

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL, ET TOURISTIQUE

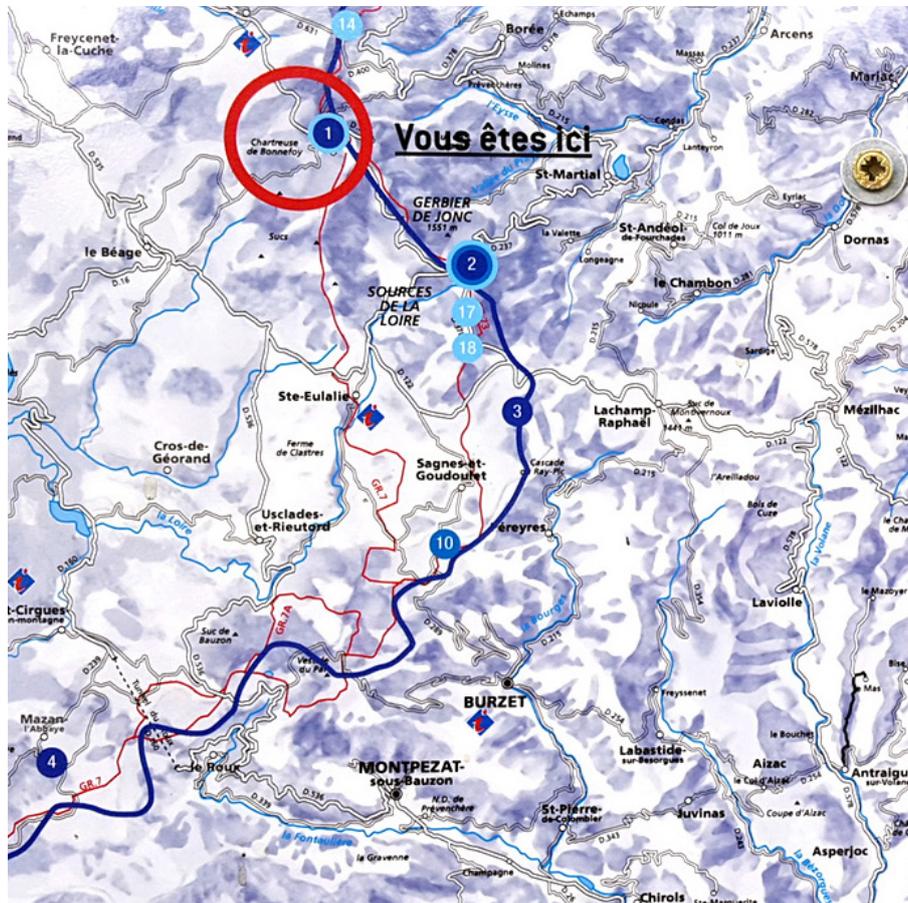
REQUALIFICATION DES ENTRÉES SUR LE TERRITOIRE ET INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES AXES MAJEURS

VALORISATION TOURISTIQUE D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE

MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT ET OUVERTURE DES PAYSAGES

III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

> Assurer le maillage entre sites emblématiques et les autres éléments d'intérêt / innover les parcours des sites majeurs d'attrait aux sites non ou peu révélés



Installation d'œuvres artistiques dans le paysage sur le parcours de la ligne de partage des eaux. Projet qui permet de souligner un élément marquant du paysage et qui incite les visiteurs à circuler sur ces territoires peu ou pas fréquentés.



Les vergers conservatoires préservent et cultivent les variétés de fruitiers anciennes et ardéchoises. Ici celui de Joannas (illustration tiré du livret «Fruits retrouvés de Monts d'Ardèche», édition 2015).

III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

> Conforter les sites et patrimoines emblématiques (relief, crêtes, points de vue majeurs, lieux de basculement, sites géologiques, etc.) et révéler les sites mal connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation.



Emplacement des arbres coupés pour dégager la vue sur le Pont d'Arc

Réouverture du point de vue sur le Pont d'Arc depuis la plage publique (acquisition foncière et déboisement dans le cadre de l'Opération Grand Site.



Mise en place d'un projet de protection et de valorisation du site de la vallée de l'Ibie par le Syndicat Mixte de Gorges de l'Ardèche (espace stratégique, de grande qualité écologique, à proximité des Gorges de l'Ardèche).

III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

> Qualifier les espaces délaissés à fort potentiel paysager : seuils, cols, routes balcons et patrimoine d'art qui caractérisent l'ensemble des routes ardéchoises.



Potential de mise en valeur du secteur Col de la Chavade, situé sur un «basculement» paysager entre le plateau et la Haute-Cévenne.



Potential de mise en réseau de différents sites. Ici, l'Oppidum aménagé sur les gras, offrant une vue exceptionnelle sur Aubenas. Site à l'écart des itinéraires, non mis en relation avec d'autres sites.



Espace délaissé au col de la Mure à requalifier. Lieu de «basculement paysager» entre le pays de Vernoux et la vallée de l'Eyrieux (D21).

III-2 Favoriser le lien au territoire des projets de grands itinéraires en les valorisant par le paysage

> Accompagner les projets émergents de voies vertes par des projets paysagers : orienter et enrichir les principes d'aménagement par une approche transversale, souligner les structures paysagères caractéristiques des secteurs traversés.

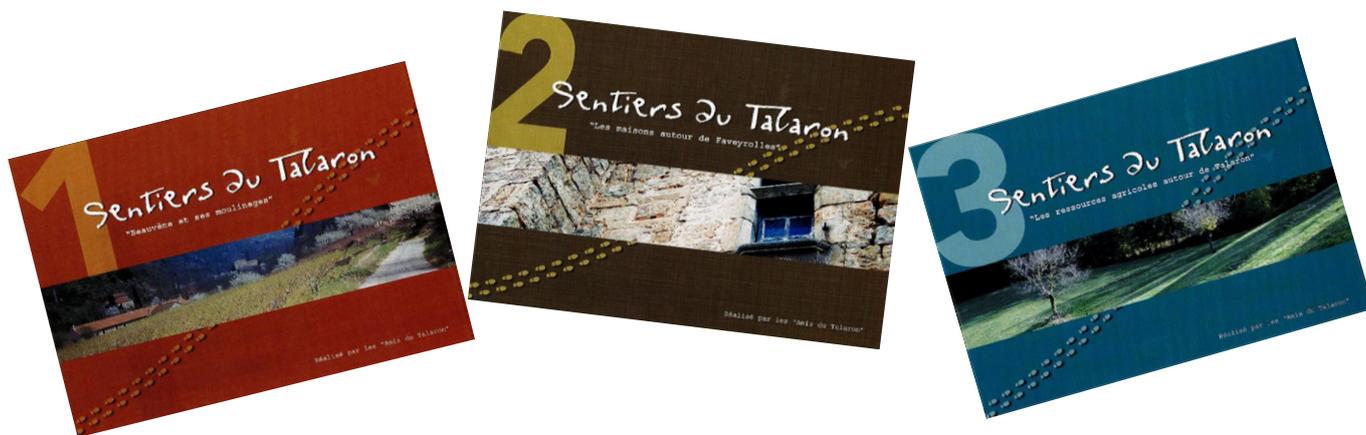


Voie ferrée désaffectée à requalifier pour développer un projet de voie verte entre Vogue gare et Grospièrre.



Voie ferrée existante entre Lablachère et Aubenas : potentiel de valorisation pour l'attractivité et la liaison des territoires.

> Les paysages au fil de l'eau : structurer des projets d'itinérance autour et à partir de la ressource eau



Association les Amis du Taron qui œuvre pour l'itinérance dans la vallée du Taron (Les Boutières).

LA VALLÉE DE LA PAYRE

Réhabilitation des anciennes voies ferrées en liaisons douces, comme ici le prolongement de la voie verte de la Payre jusqu'à Privas :

- Liaison des territoires (Le Pouzin - Privas / zones résidentielles - zones d'activités, etc.)
- Valorisation des éléments paysagers caractéristiques du territoire (Montagnes, cols, cours d'eau, plaines, etc.)
- Valorisation des vues sur les éléments remarquables du territoire (Châteaux, moulins, ponts, etc.)

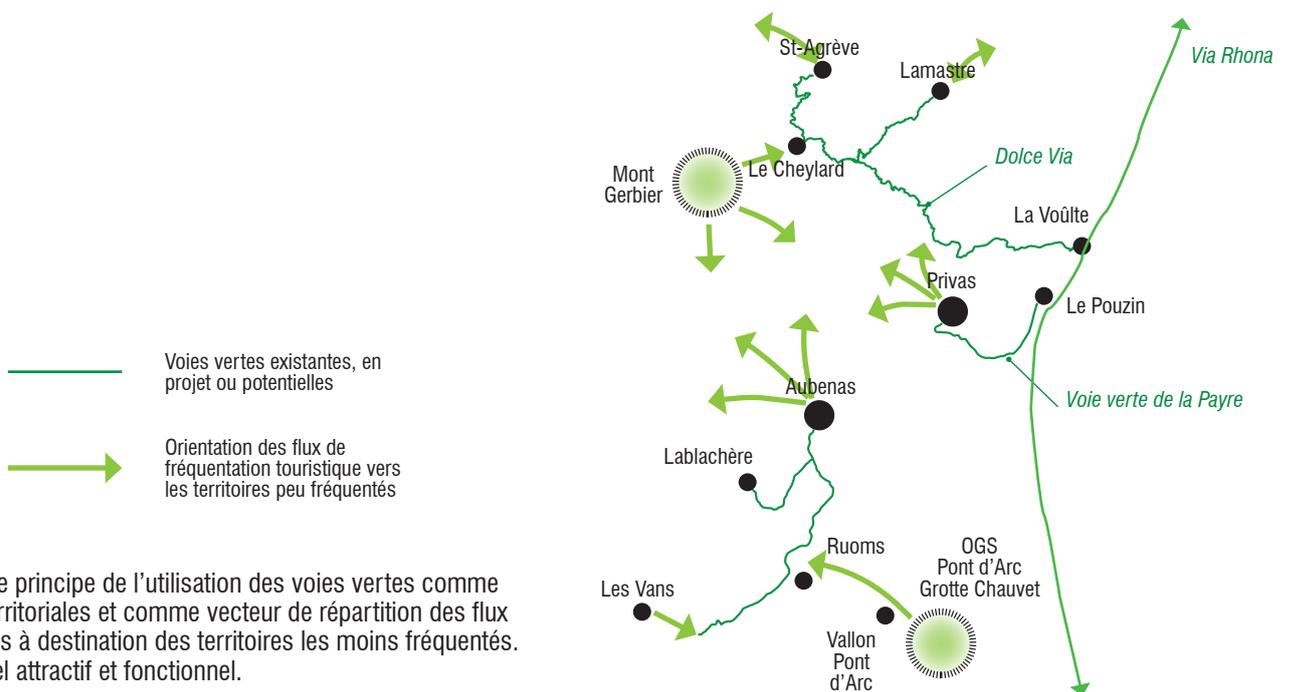
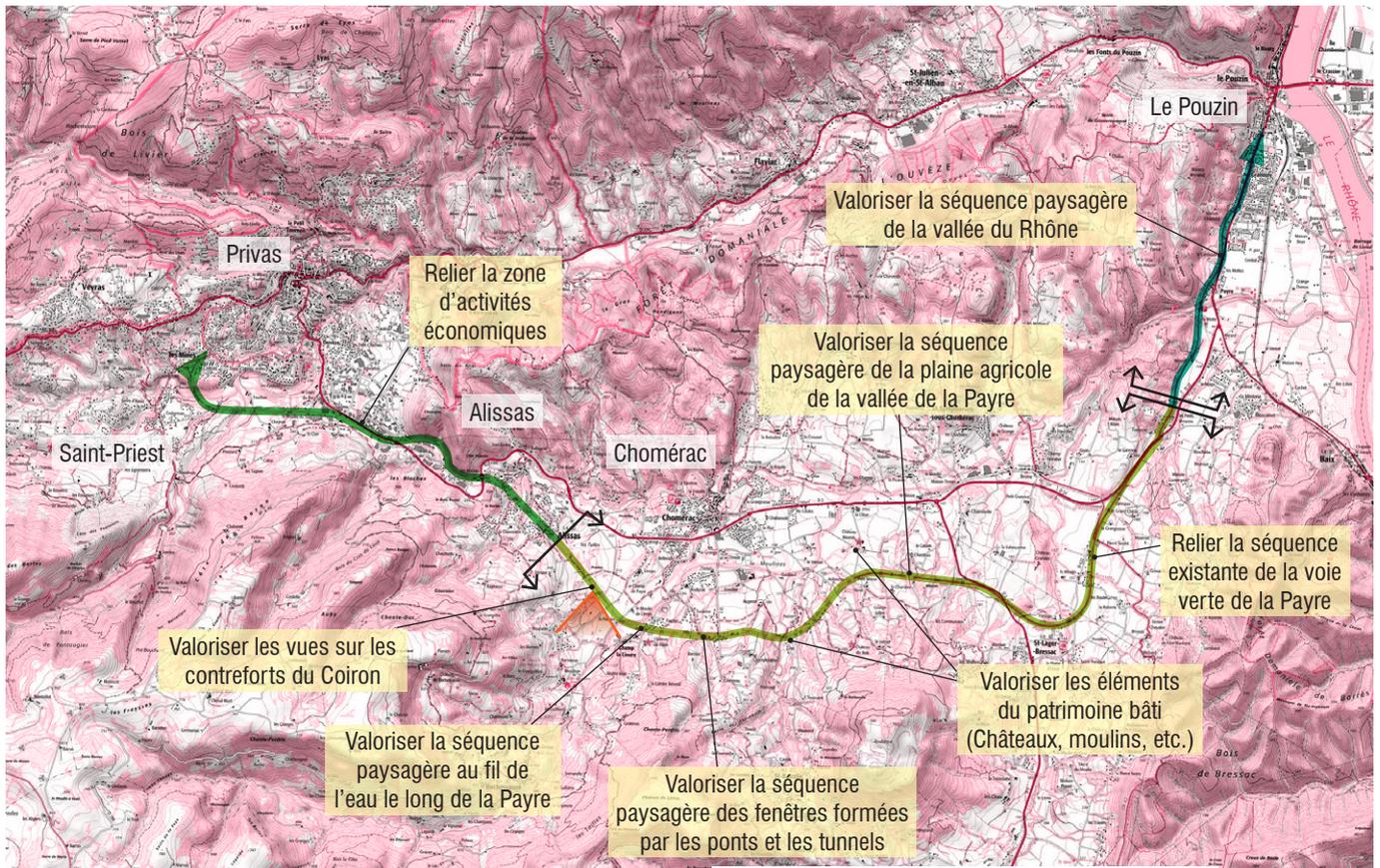
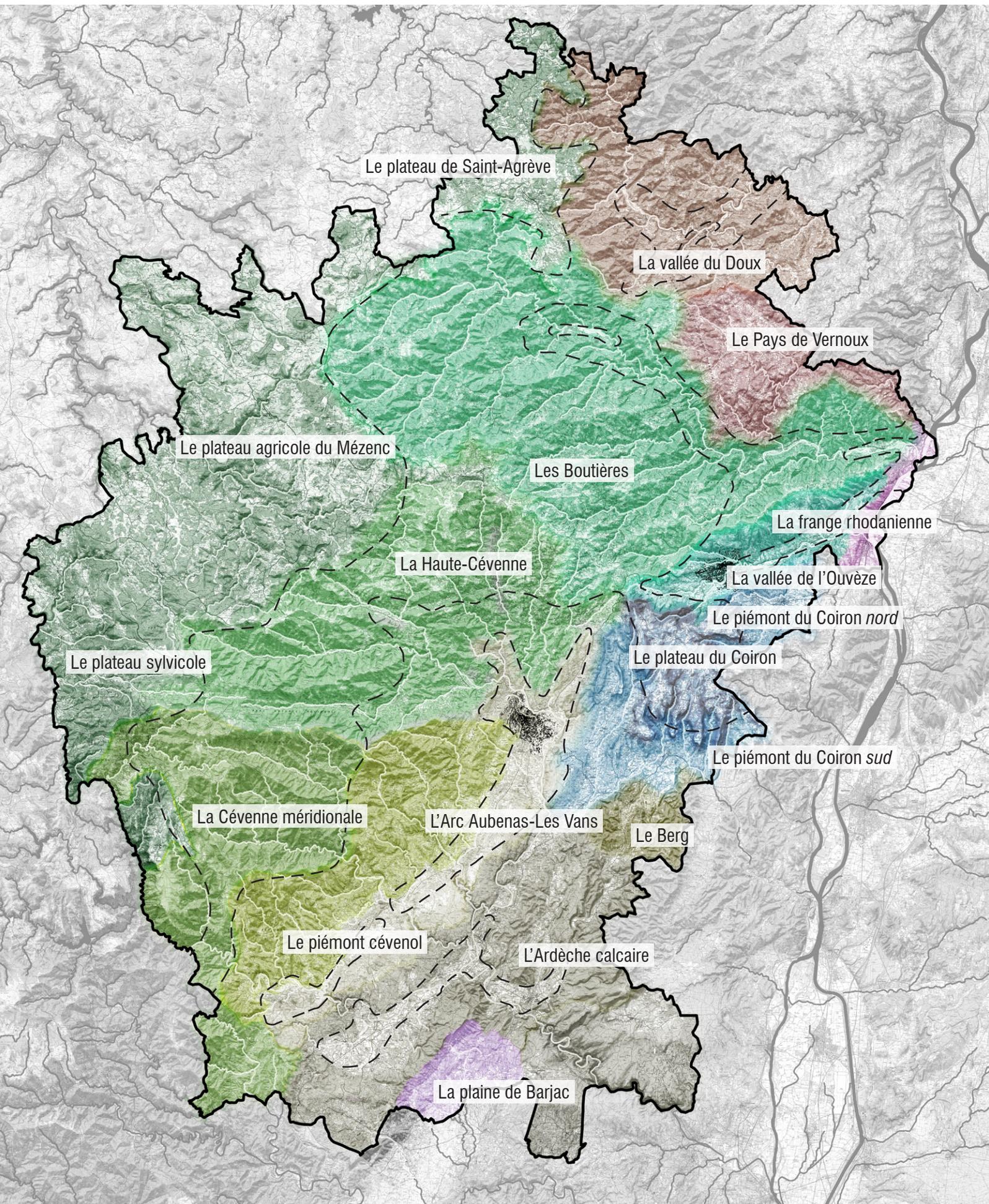


Schéma de principe de l'utilisation des voies vertes comme liaisons territoriales et comme vecteur de répartition des flux touristiques à destination des territoires les moins fréquentés.
 > Potentiel attractif et fonctionnel.

CARTES DE SYNTHÈSE

PAR UNITÉS PAYSAGÈRES



LES 17 UNITÉS PAYSAGÈRES

LA MONTAGNE

Le plateau agricole du Mézenc

Le plateau sylvicole

Le plateau de Saint-Agrève

Le plateau du Coiron

LES PENTES

La Cévenne méridionale

La Haute-Cévenne

Les Boutières

La vallée du Doux

Le pays de Vernoux

LES PIÉMONTS

Le piémont cévenol

Le piémont du Coiron nord et sud

Le Berg

LES PLAINES ET FONDS DE VALLÉES

La frange rhodanienne

La Vallée de l'Ouvèze

L'arc Aubenas-Les Vans

L'Ardèche calcaire

La plaine de Barjac

— — — Les grands ensembles paysagers

I - HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

1- Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs et villages

<p><i>Bourgs en perte d'attractivité à reconquérir (à lier avec l'armature territoriale des SCOT)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre la qualité paysagère, patrimoniale et fonctionnelle au centre de la conception et de la requalification de l'espace public : le paysage au service des besoins contemporains et des usages à réinventer. > Créer l'environnement facilitant l'accès aux services et commerces de proximité et favorisant leur maintien en cœur de bourgs. > Mettre en place des opérations exemplaires en matière de valorisation des patrimoines bâtis, de qualité architecturale, environnementale et de confort. > Réinvestir les friches urbaines pour restructurer et/ou aérer les tissus bâtis anciens et denses. > Traiter les problématiques de bourgs et villages traversés par les grands axes routiers : renforcer la qualité de traitement de l'espace public ; restructurer le paysage urbain dans son épaisseur... > Valoriser les composantes du grand paysage participant à l'identité des bourgs et villages : rétablir la relation à la rivière / aux vues lointaines / à la géologie... > Déboiser les espaces forestiers ayant gagné les abords immédiats des villages et fermant les vues les plus intéressantes, notamment en secteurs de pentes.
---	---	---

2- Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

<p><i>Silhouettes de bourgs de qualité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Identifier et préserver les silhouettes villageoises remarquables.
<p><i>Coupures d'urbanisation</i> <i>Cônes de vue à préserver</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser les limites de l'urbanisation afin de maintenir des respirations agricoles et naturelles : reconnaître la valeur à la fois paysagère, économique et écosystémique des trames vertes et bleues.
<p><i>Zones de contact entre forêt et extensions urbaines</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Éviter l'étalement résidentiel au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.

3- En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace.

		<ul style="list-style-type: none"> > Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités.
<p><i>Entrées de ville/bourgs de qualité à préserver et mettre en valeur</i></p>		
<p><i>Entrées de ville/bourgs peu qualitatives ou dégradées à requalifier</i></p>		

II – EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

1- Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

<p><i>Châtaigneraies</i> <i>Vignes</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Créer les conditions de maintien/ de reconquête de l'activité agricole. (viticulture et castanaeculture).
<p><i>Bassins de production agricoles (céréales et arboriculture)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des secteurs de plaines et fonds de vallées : pour une agriculture en lien avec les polarités qu'elle entoure, garante d'une trame verte qu'elle renforce et des paysages qu'elle façonne.
<p><i>Prairies naturelles (fauche et pâtures)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes et sur la montagne, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation foncière et d'enfrichement.
<p><i>Espaces stratégiques</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place une politique d'acquisition foncière des espaces stratégiques dans le but de maintenir les activités entretenant le paysage. (Périmètres issus des diagnostics fonciers et agricoles des SCOT de l'Ardèche Méridionale et du Centre Ardèche).
<p><i>Sites de terrasses remarquables</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, marqueurs forts du paysage ardéchois : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire.
<p><i>Bocage</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Restauration/ replantation d'un réseau de haies bocagères pour leurs intérêts paysagers, environnementaux, agricoles et climatiques

3- Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

<p><i>(Réservoirs de biodiversité validés par la Charte du Parc et le SRCE)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Protéger et recomposer les grandes continuités écologiques, composante à part entière des paysages de plaines, fonds de vallée et de rivières afin de les préserver de toute artificialisation.
---	---	--

4 Accompagner les paysages de la transition énergétique

<p><i>Guide éolien PNR Zone 3: sensibilité majeure (refus)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mener les projets d'installation d'éoliennes avec une attention particulière accordée à la question de la covisibilité entre les projets et le maintien de l'identité territoriale fondée sur les paysages remarquables.
--	---	---

5- Préserver et valoriser les patrimoines

<p><i>Moulinages, chevalement, autres éléments patrimoniaux</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la reconversion des anciens bâtis industriels, leur donner une nouvelle valeur d'usage et une nouvelle place dans le paysage des vallées ardéchoises : reconquête d'anciens moulinages ou d'anciennes filatures. > Préserver et valoriser les marqueurs de l'histoire industrielle, qui participent à la singularité des paysages : chevalements d'anciennes mines, cheminées.
---	---	---

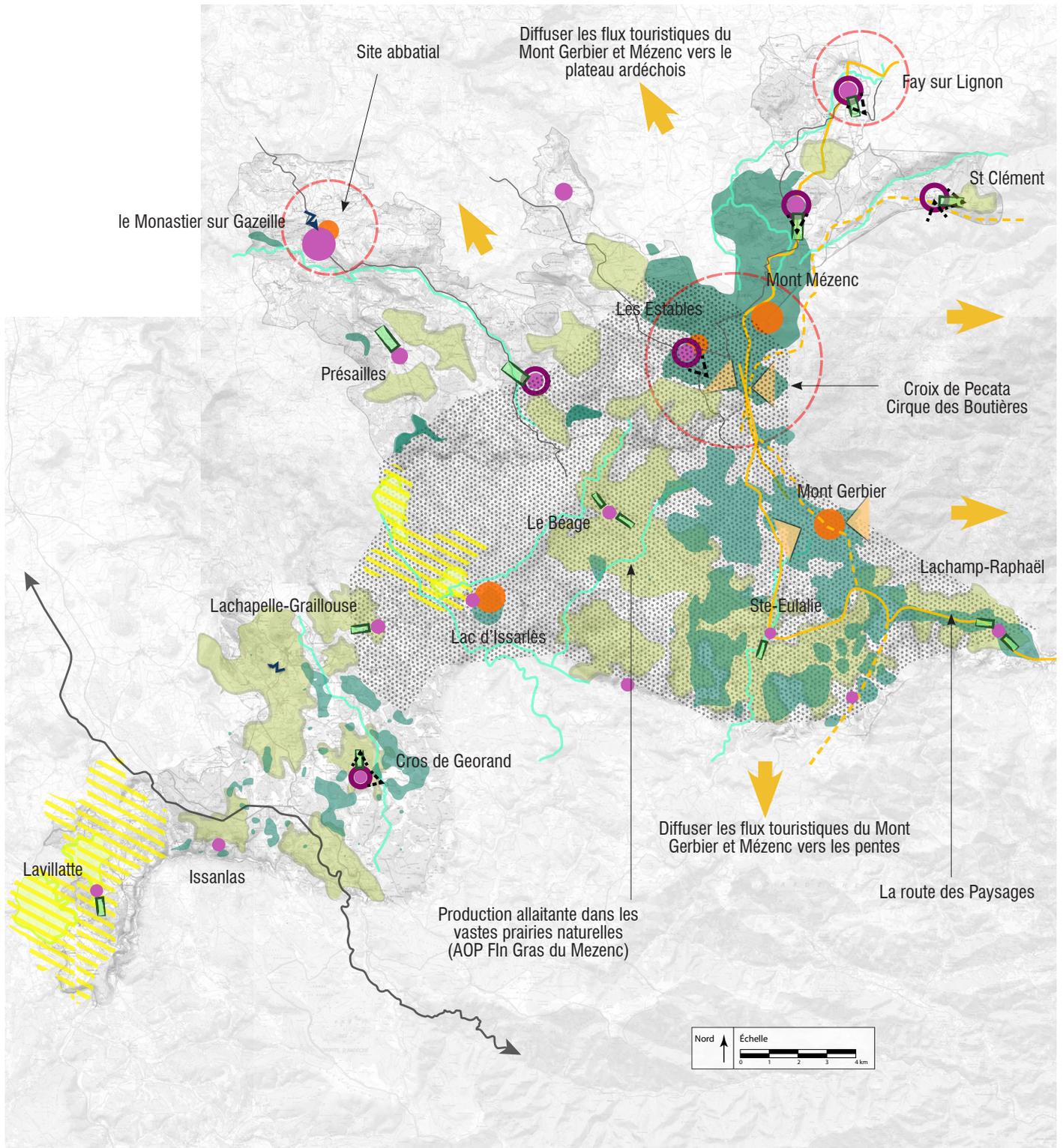
III – PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

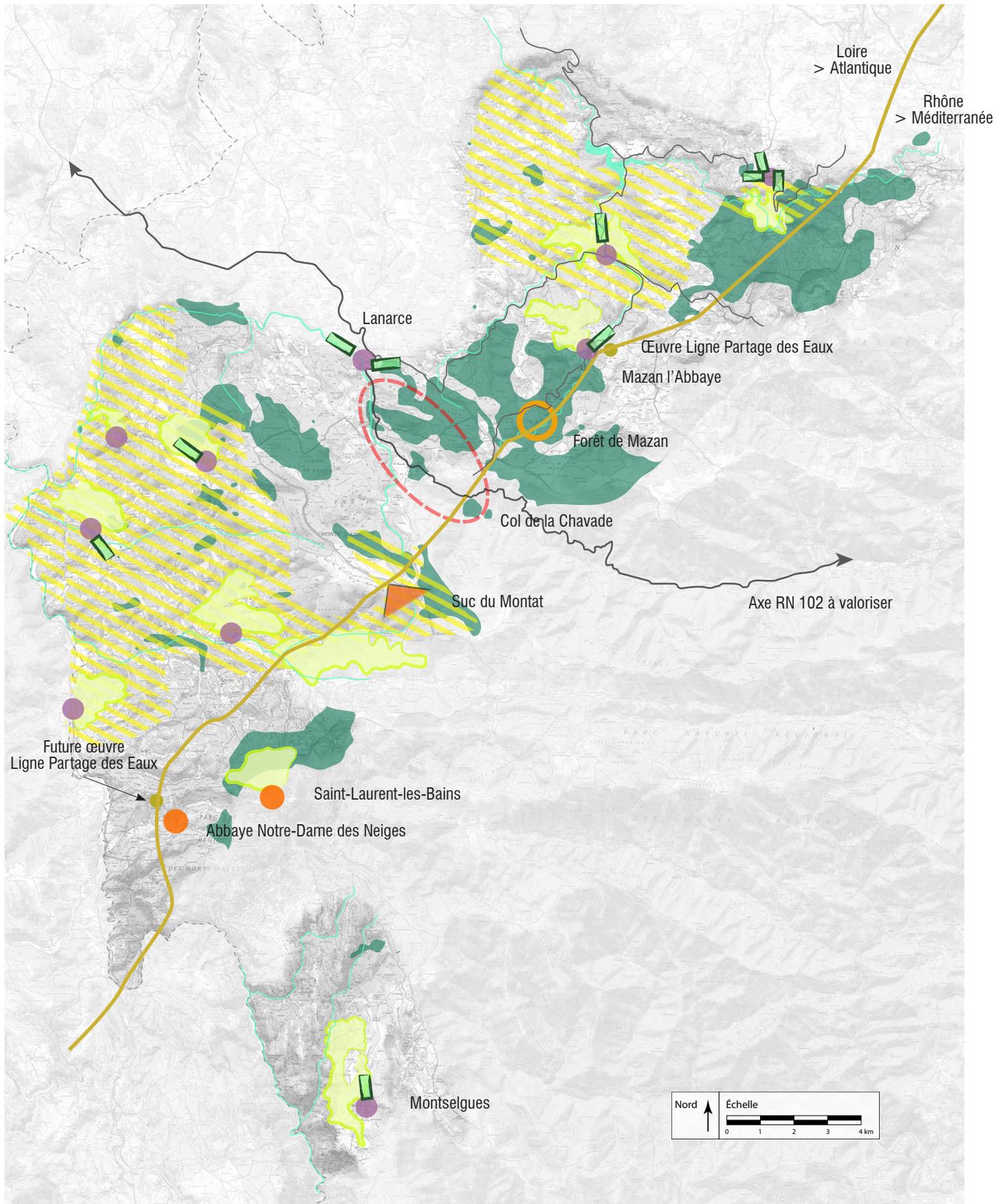
1- Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

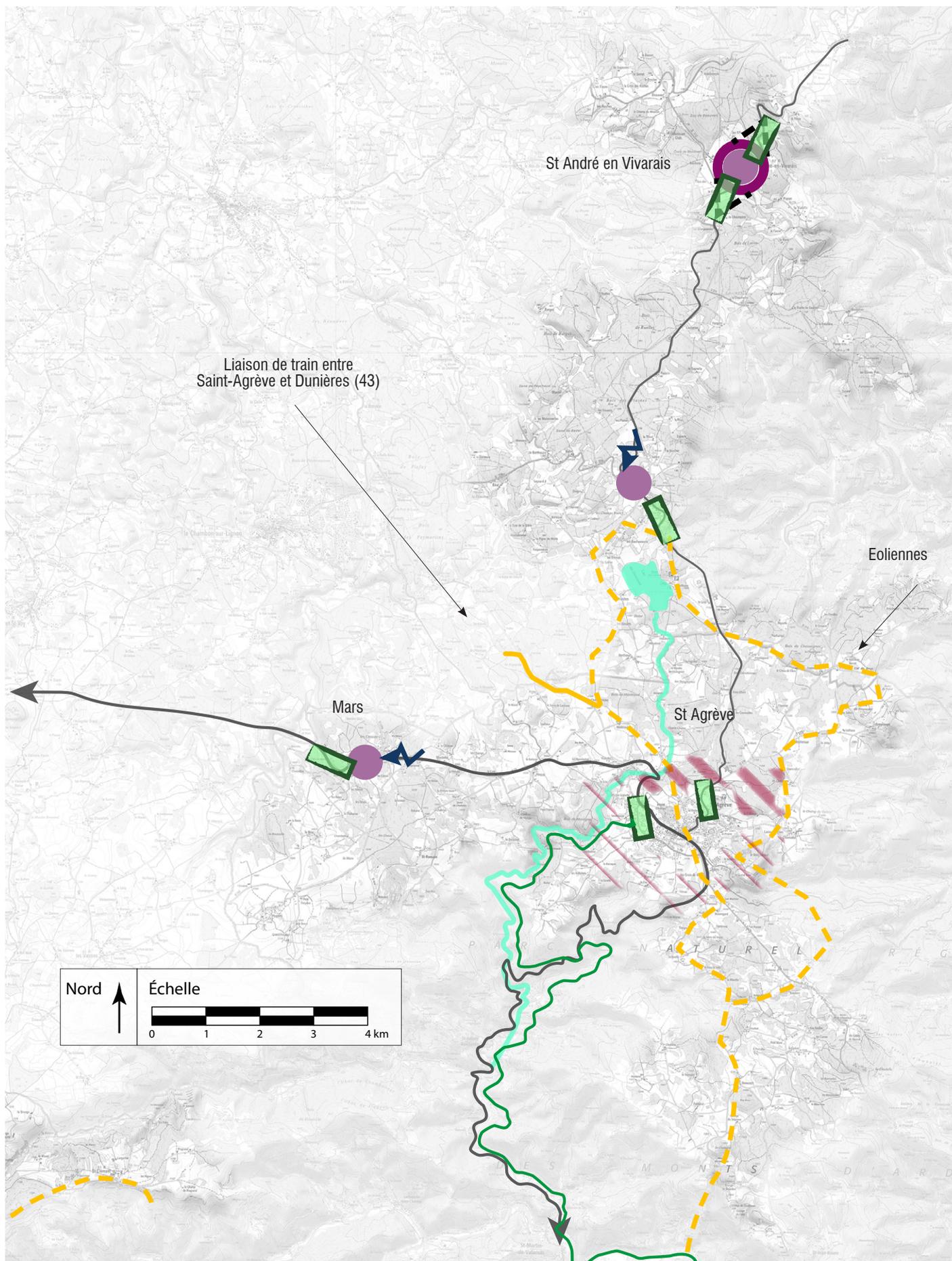
<p><i>Entrées principales sur le territoire</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, valoriser les paysages de proue .
---	---	--

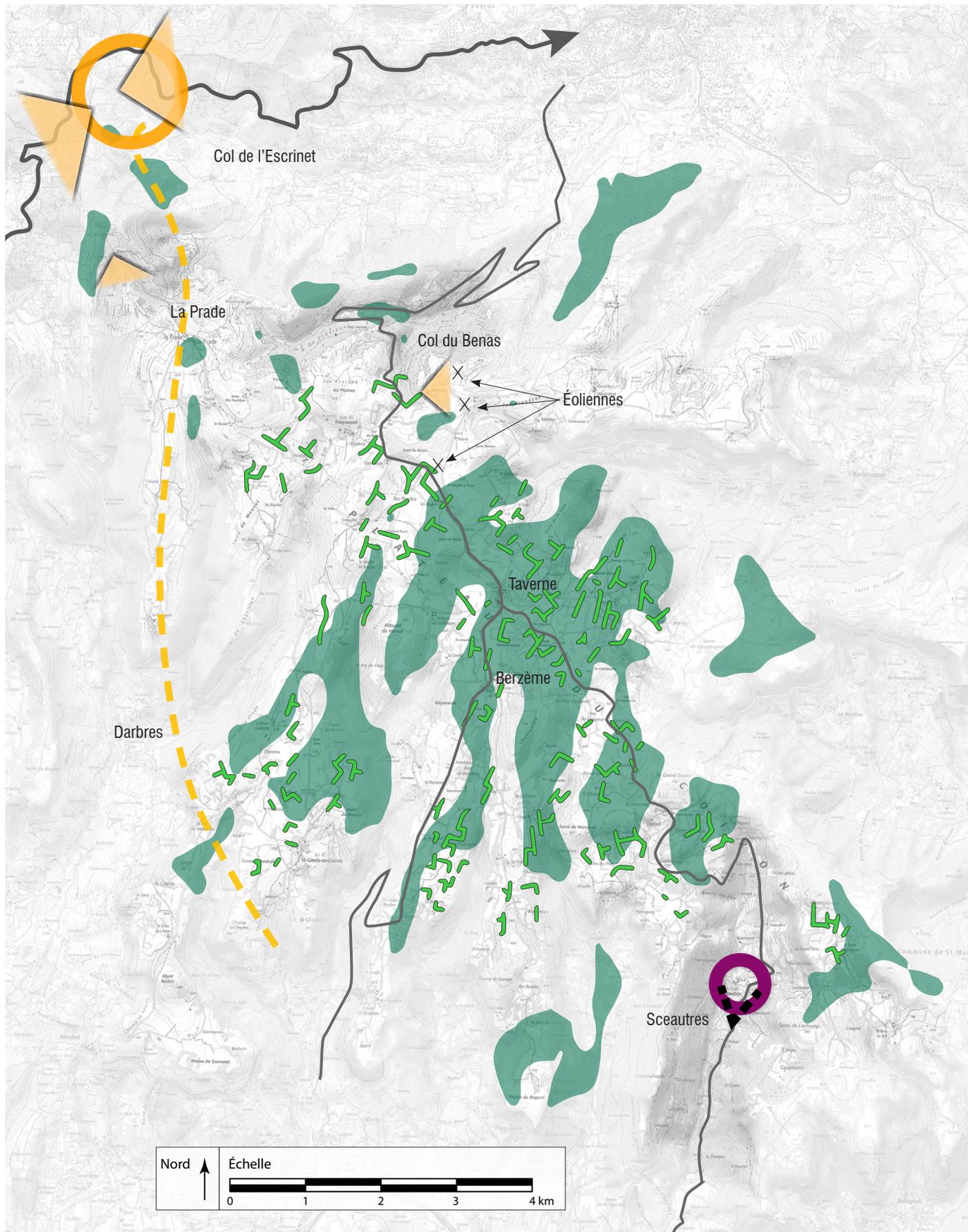
2- Mettre en valeur et développer les traversées du territoire en s'appuyant sur les richesses paysagères, naturelles et culturelles.

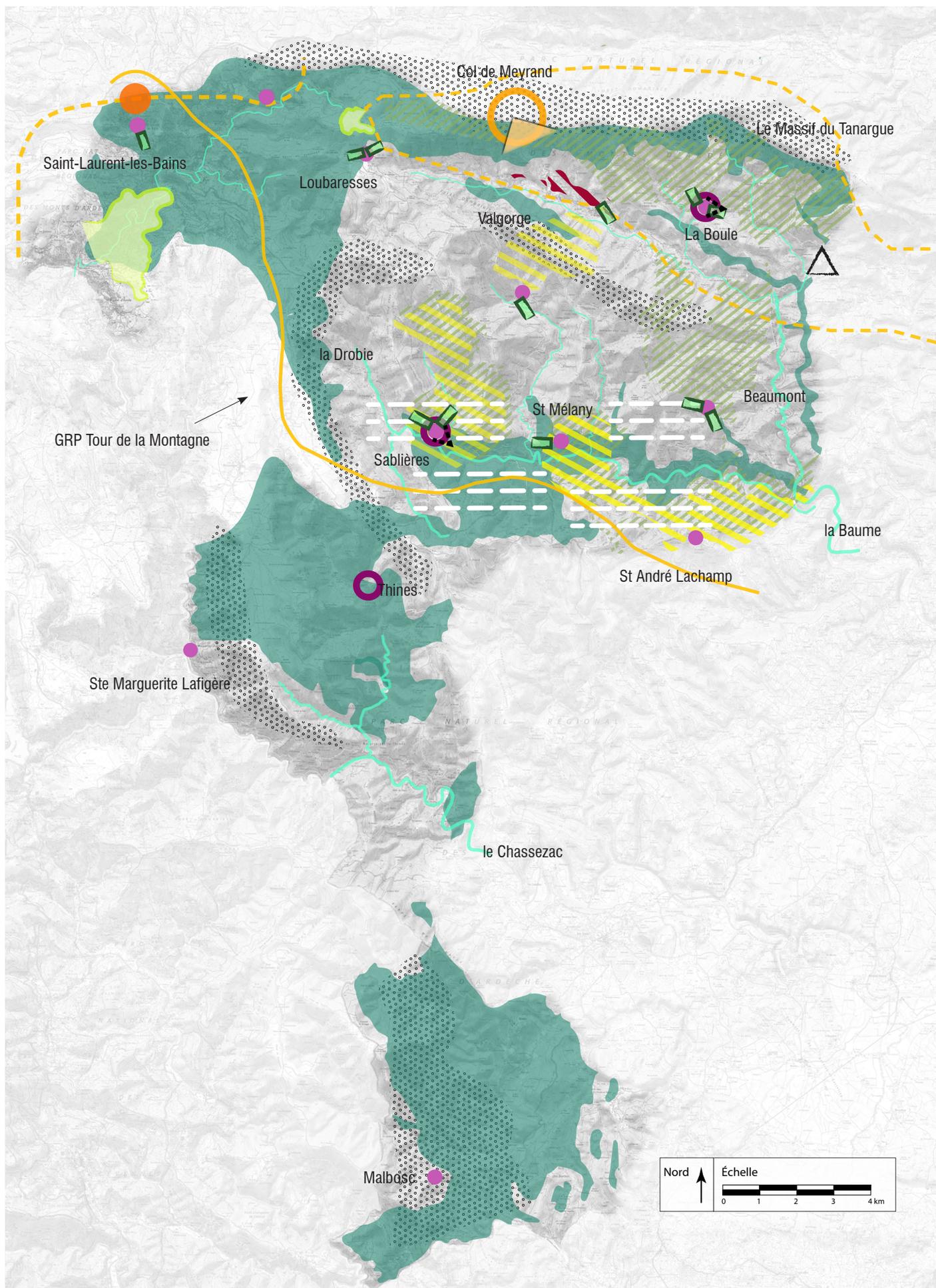
<p><i>Points de vue remarquables</i> <i>Espaces délaissés à fort potentiel paysager</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Conforter les sites et patrimoines emblématiques (relief, crêtes, points de vue majeurs, lieux de basculement, sites géologiques, etc.) et révéler les sites mal connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation. > Qualifier les espaces délaissés à fort potentiel paysager : seuils, cols, routes balcons et patrimoine d'art qui caractérise l'ensemble des routes ardéchoises.
<p><i>Itinéraires majeurs existants ou en création</i> <i>Itinéraires potentiels (voies vertes)</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer le maillage entre sites emblématiques et les autres éléments d'intérêt : Innover les parcours des sites majeurs d'attrait aux sites non ou peu révélés
<p><i>Sites touristiques emblématiques</i> <i>Diffusion des flux touristiques</i></p>	 	
<p><i>Rivières principales</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Les paysages au fil de l'eau : structurer des projets d'itinérance autour et à partir de la ressource eau (rivières = colonne vertébrale de projets paysagers / patrimoine agricole / génie hydraulique...)

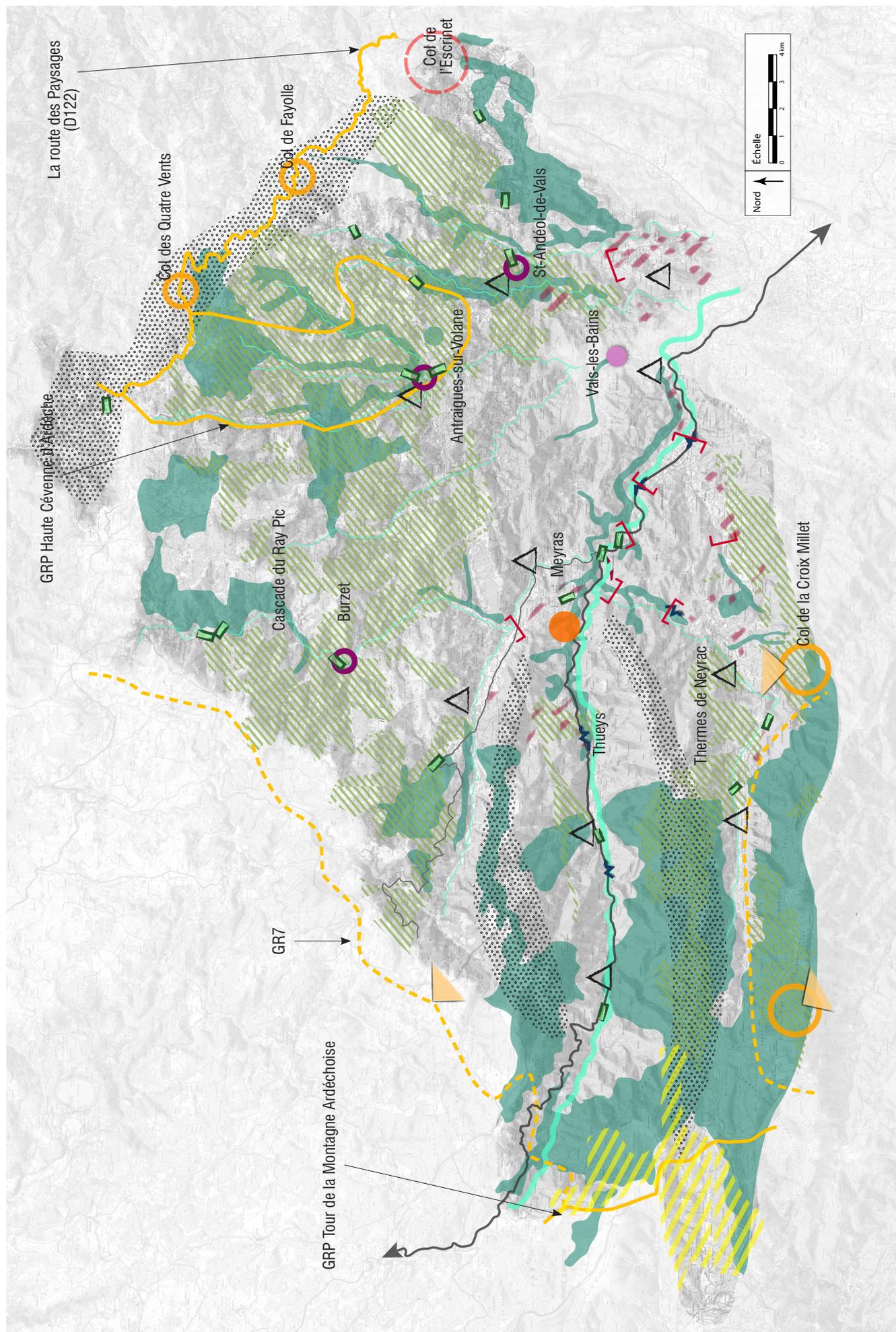


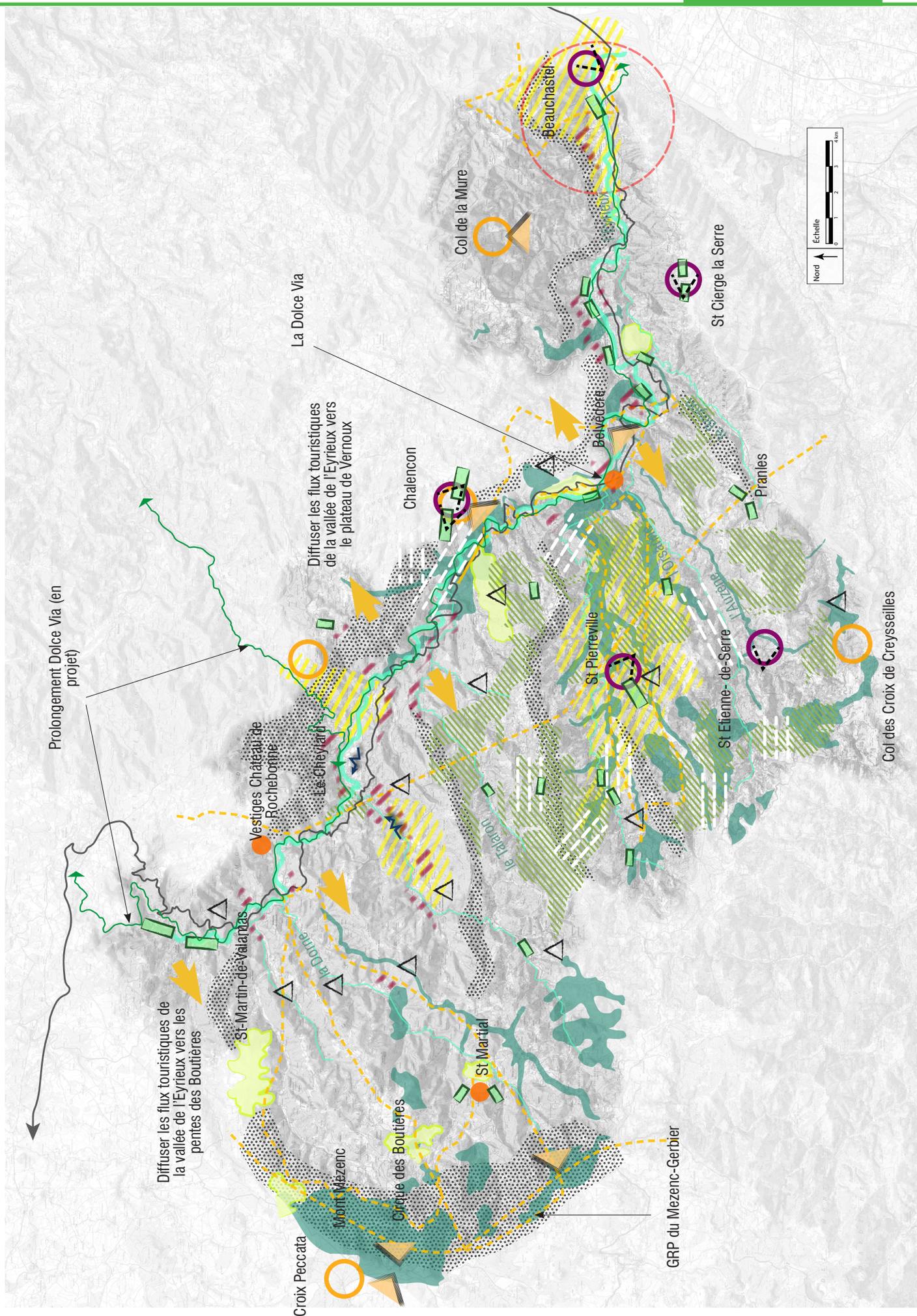


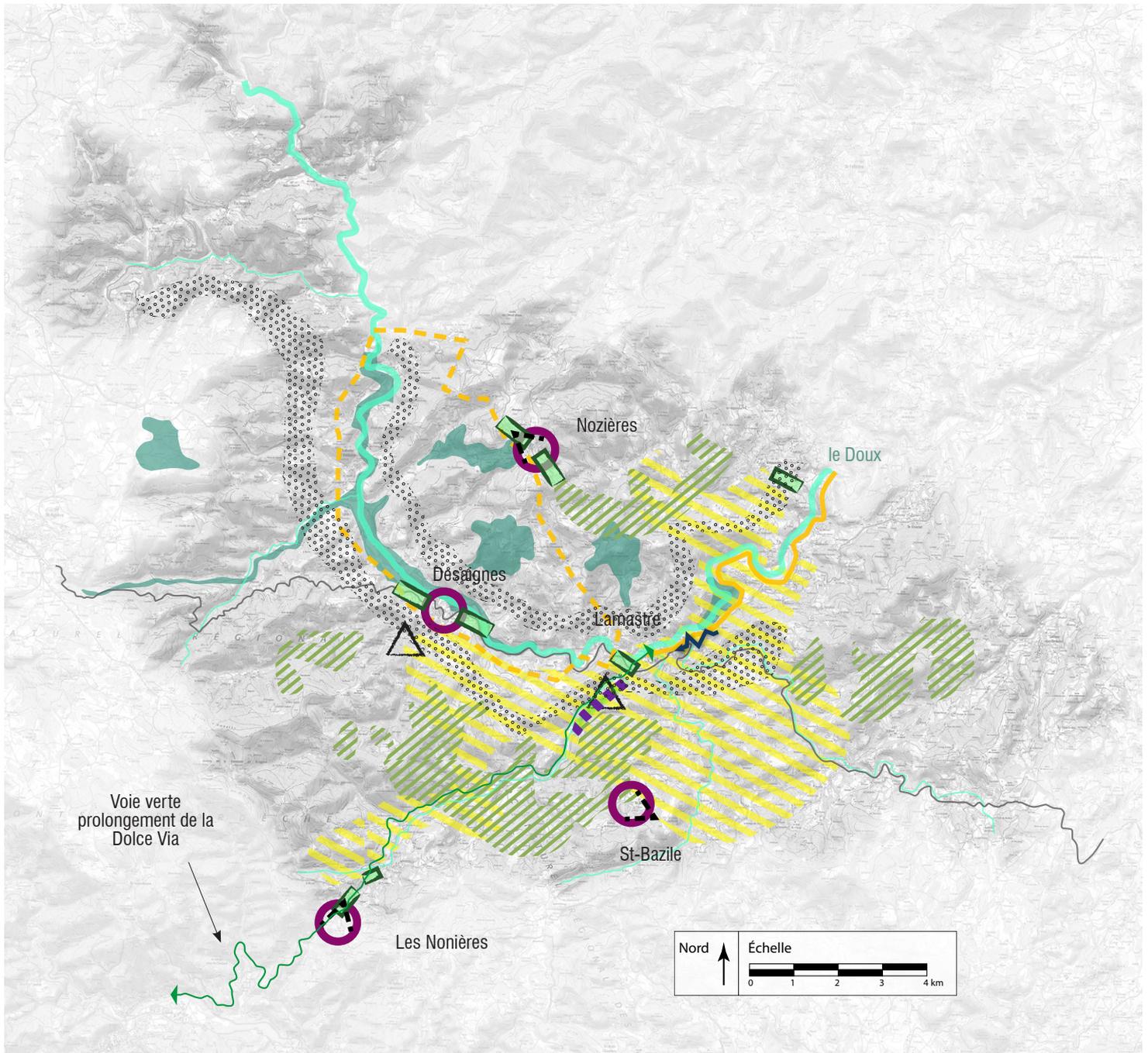


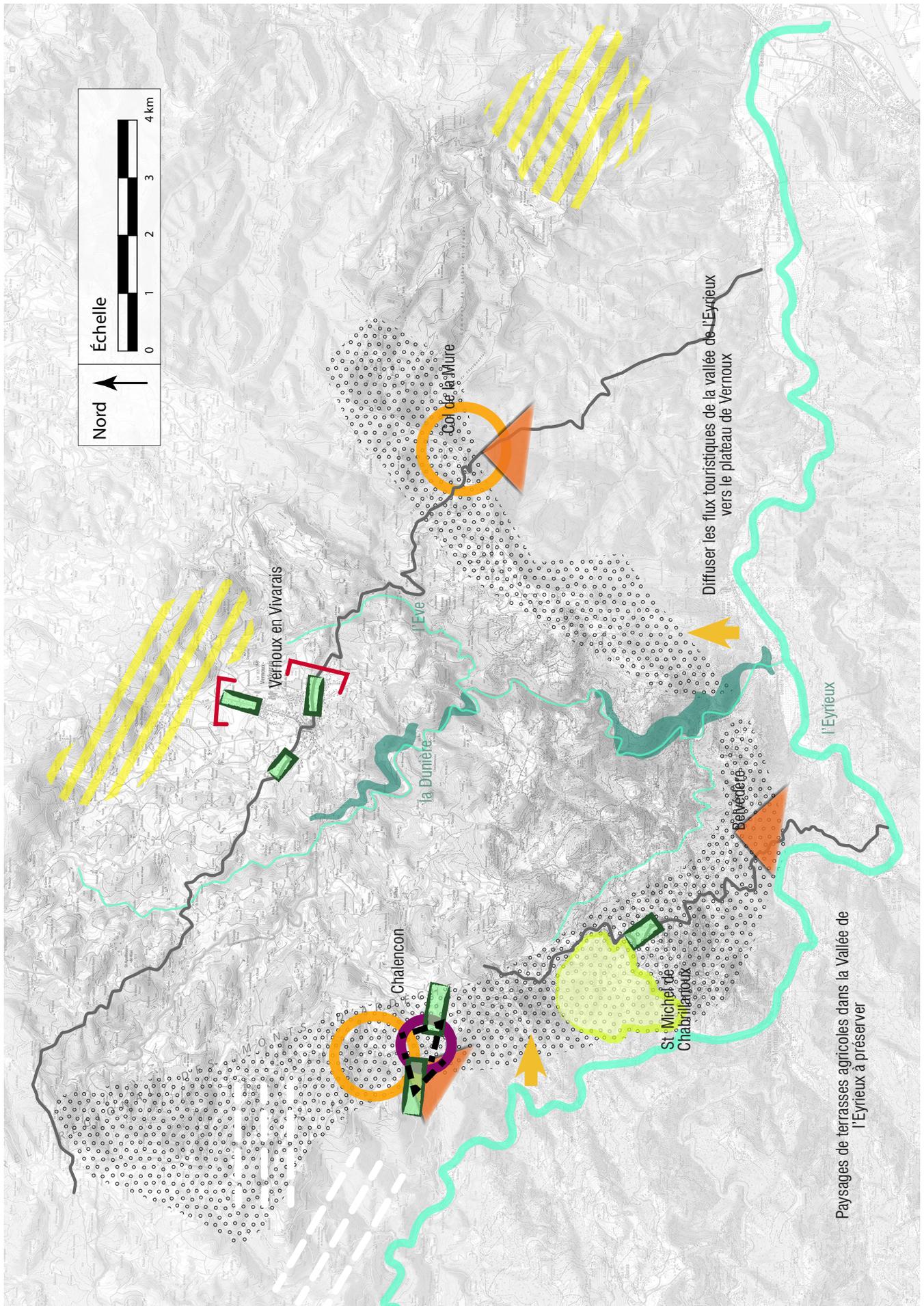


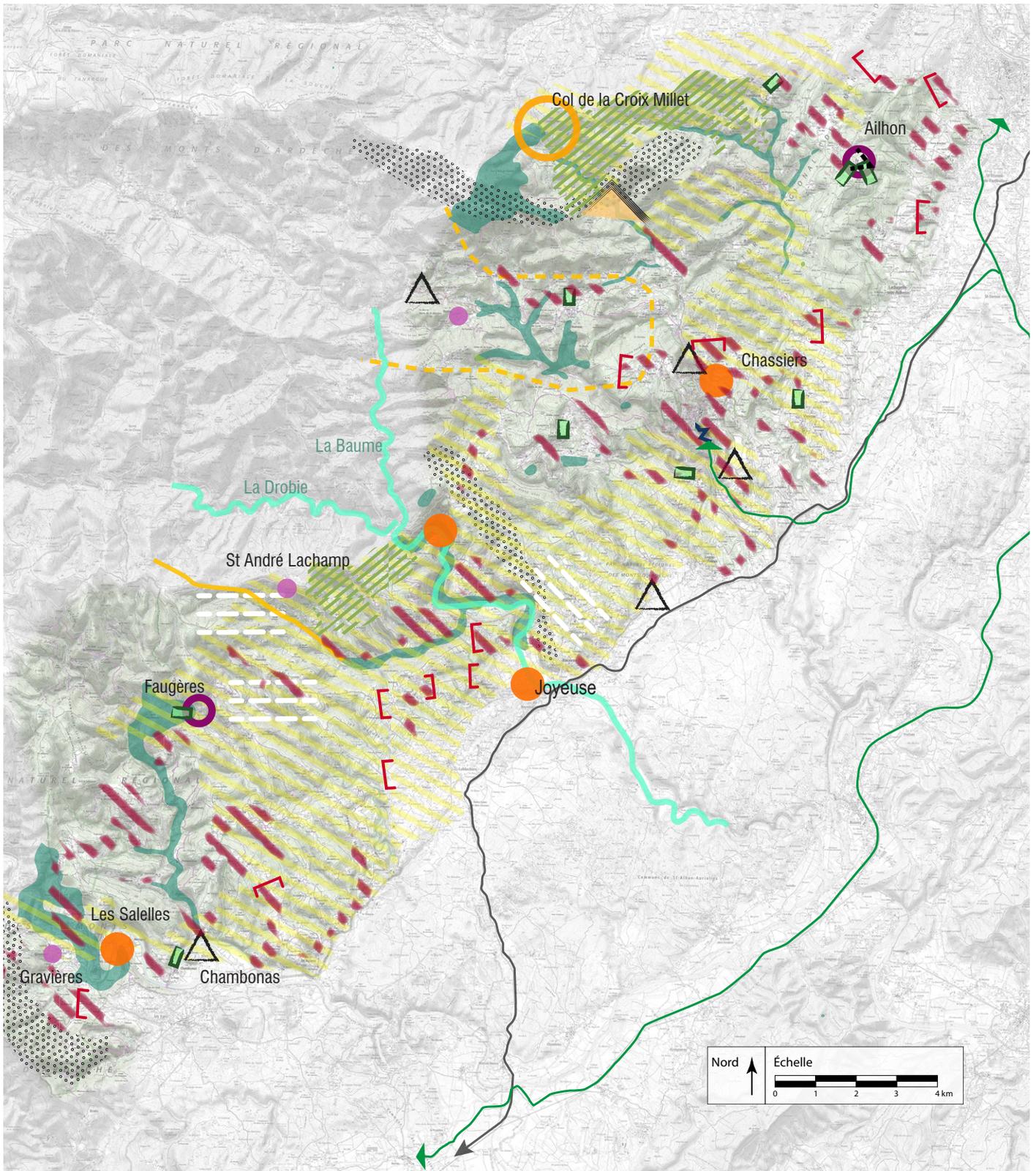


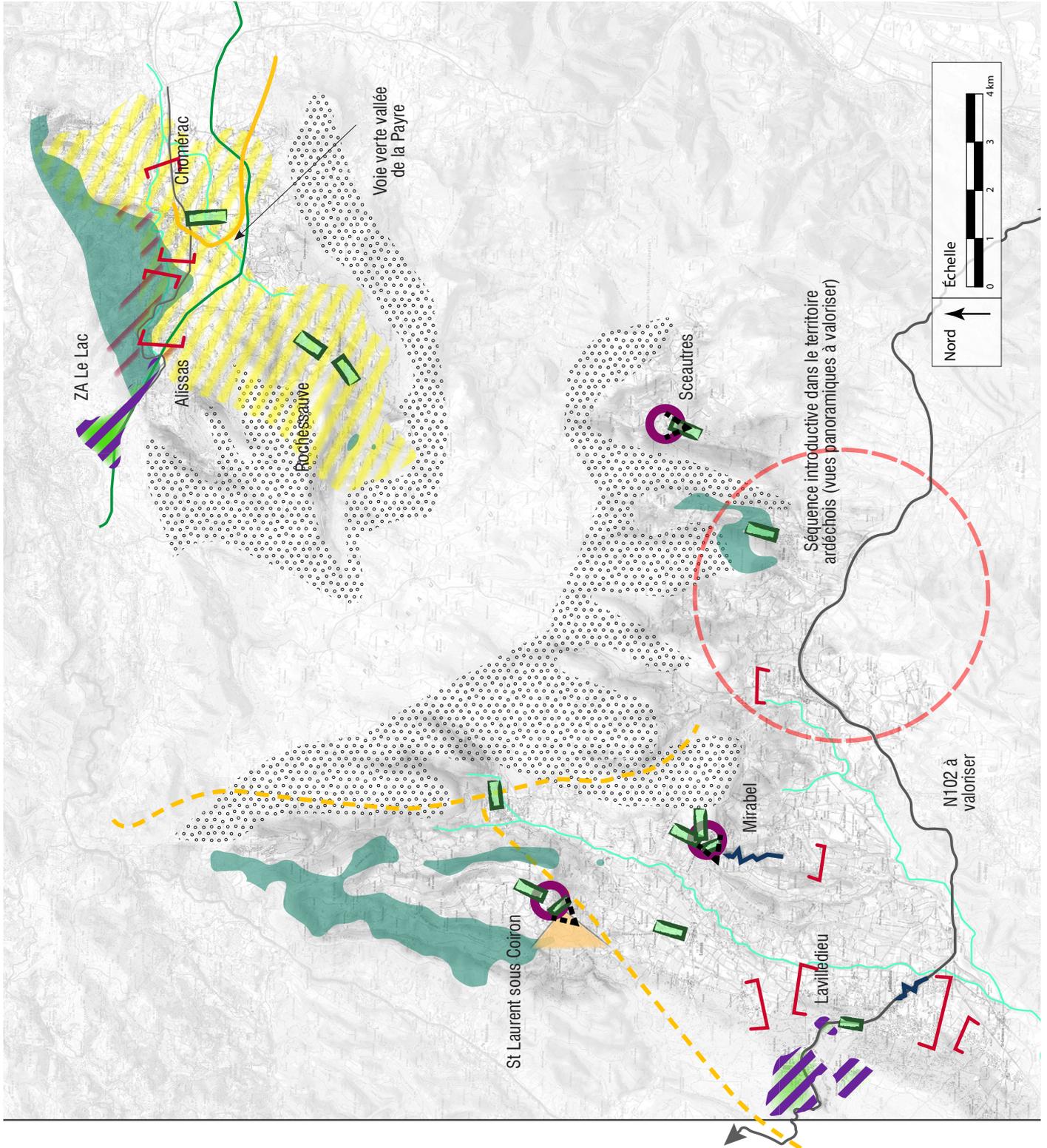


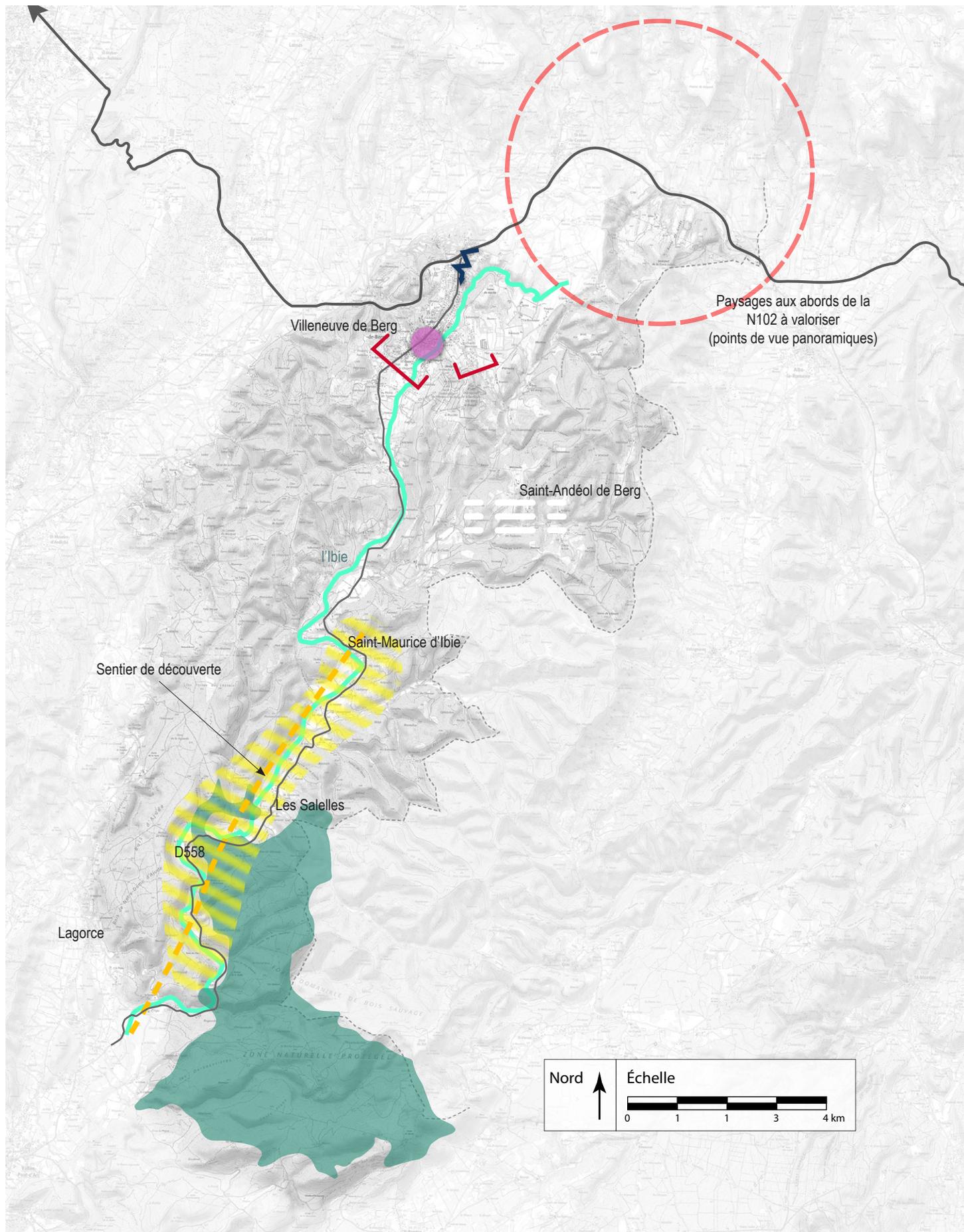


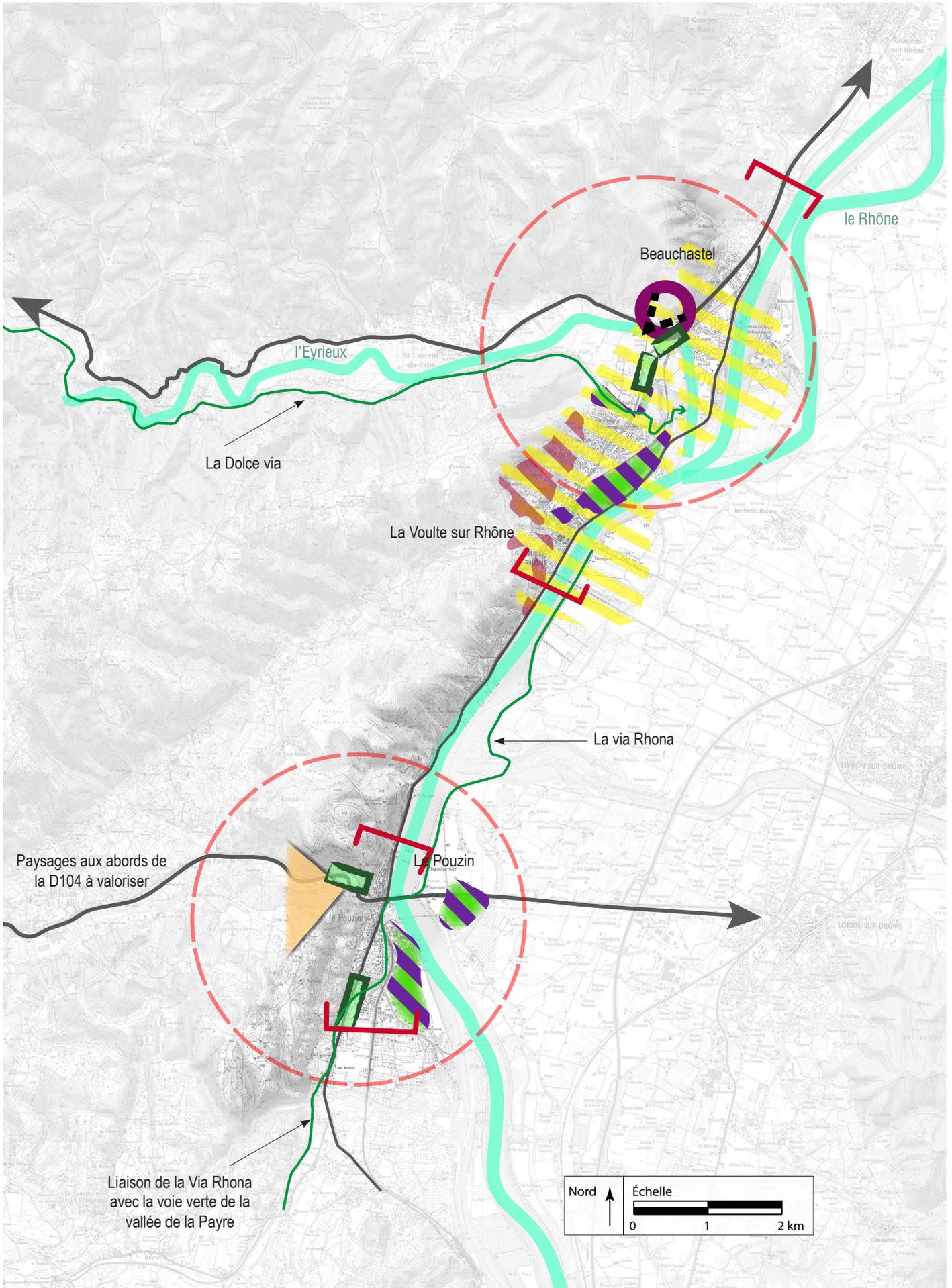


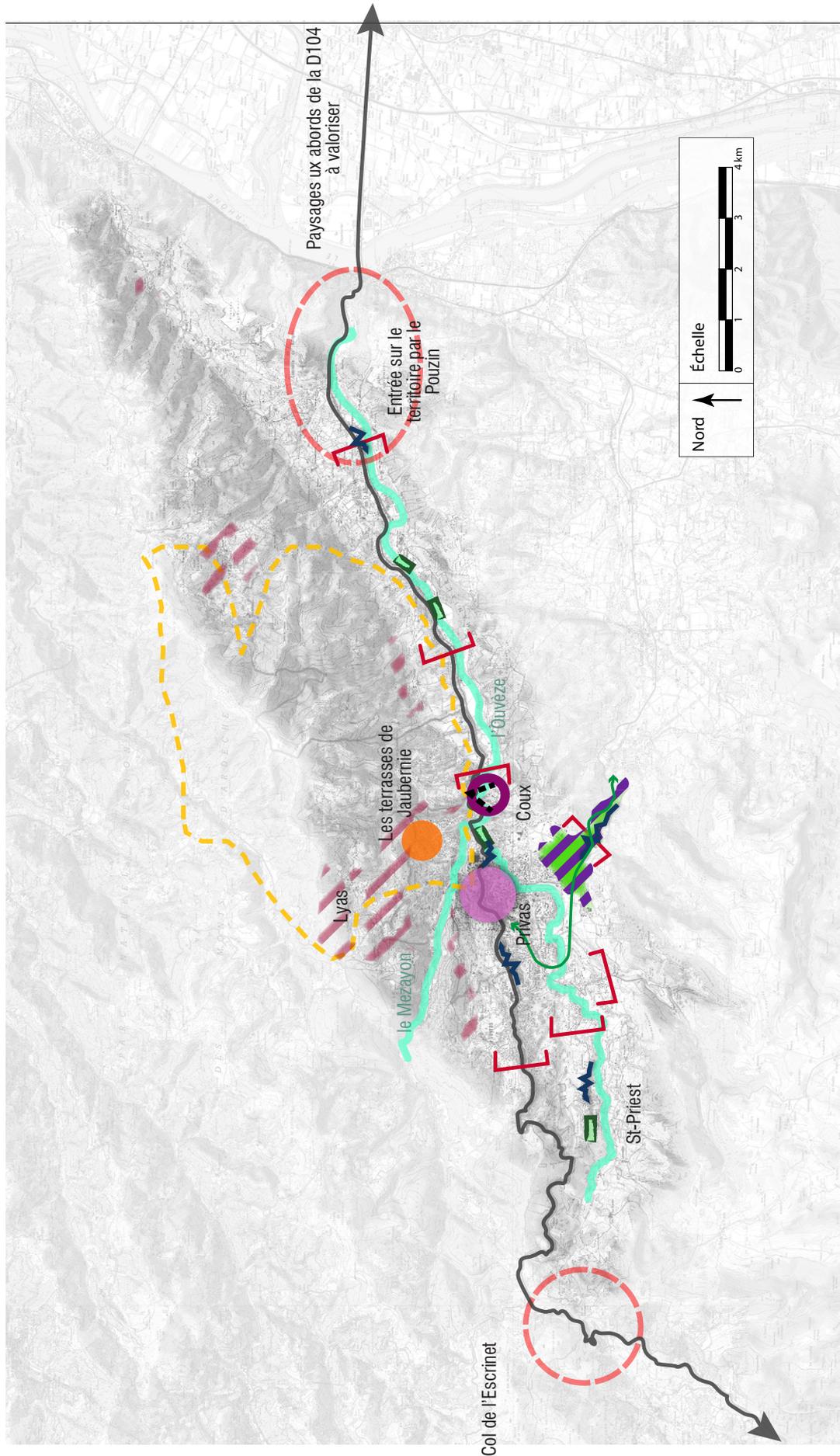


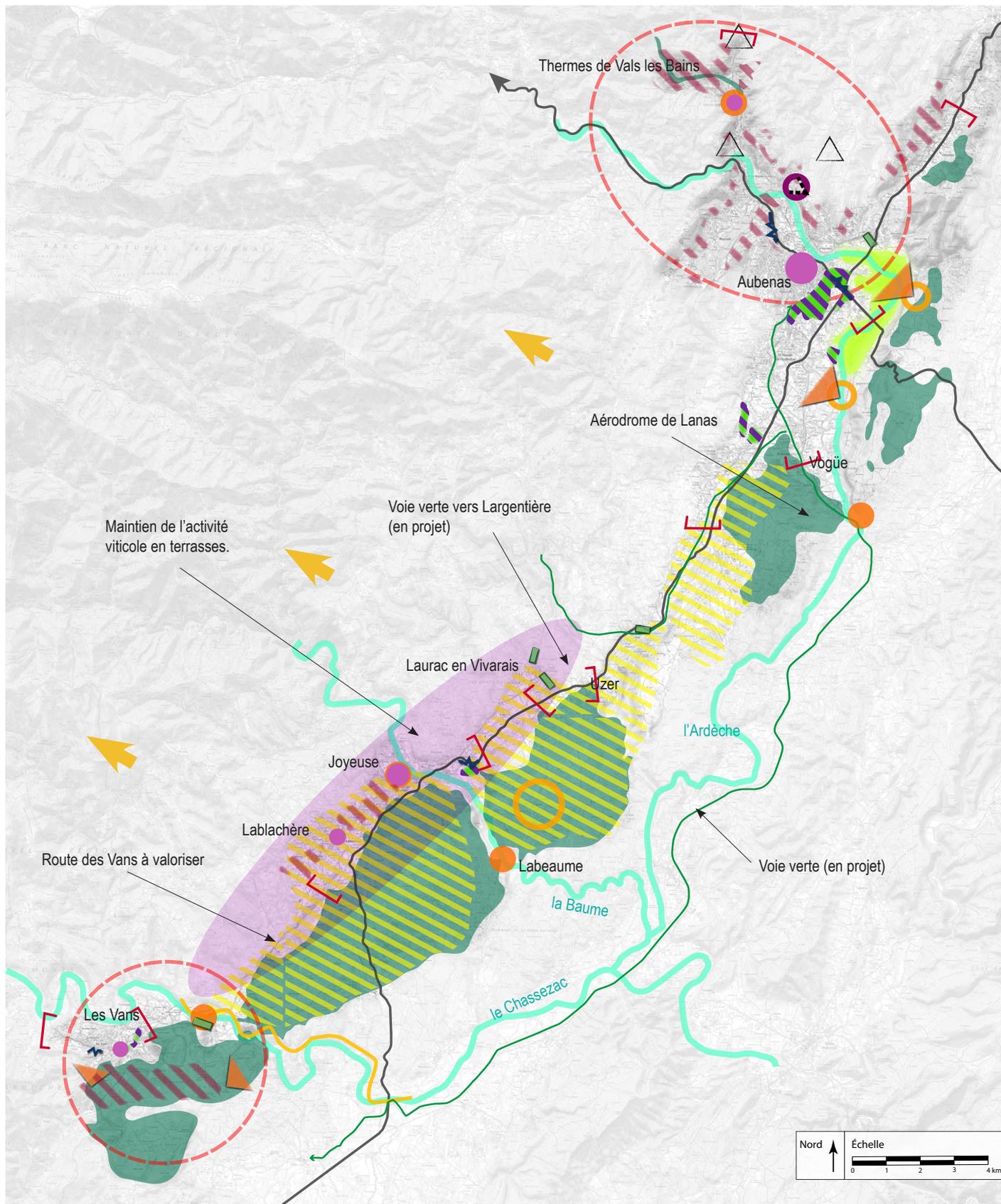


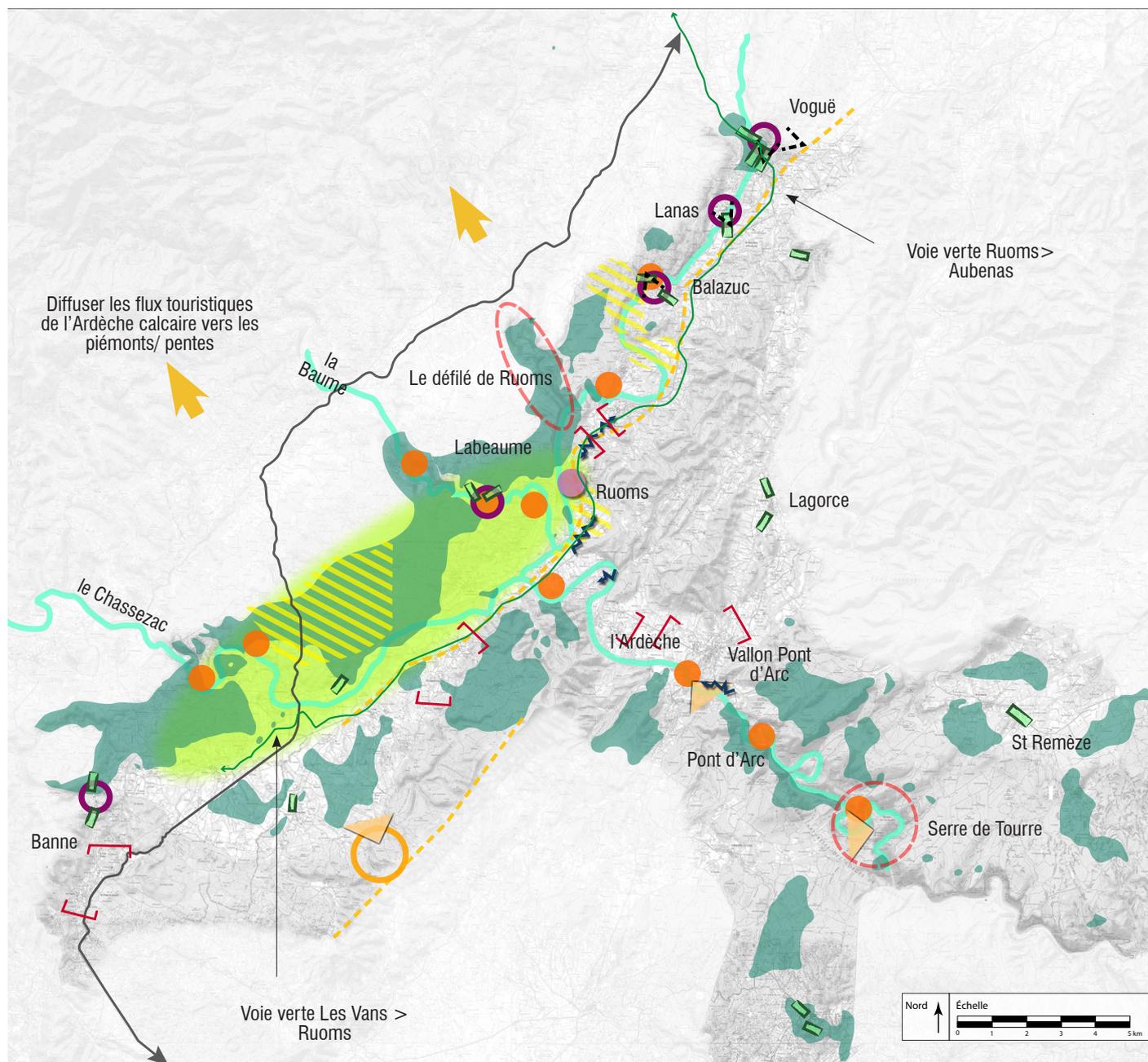


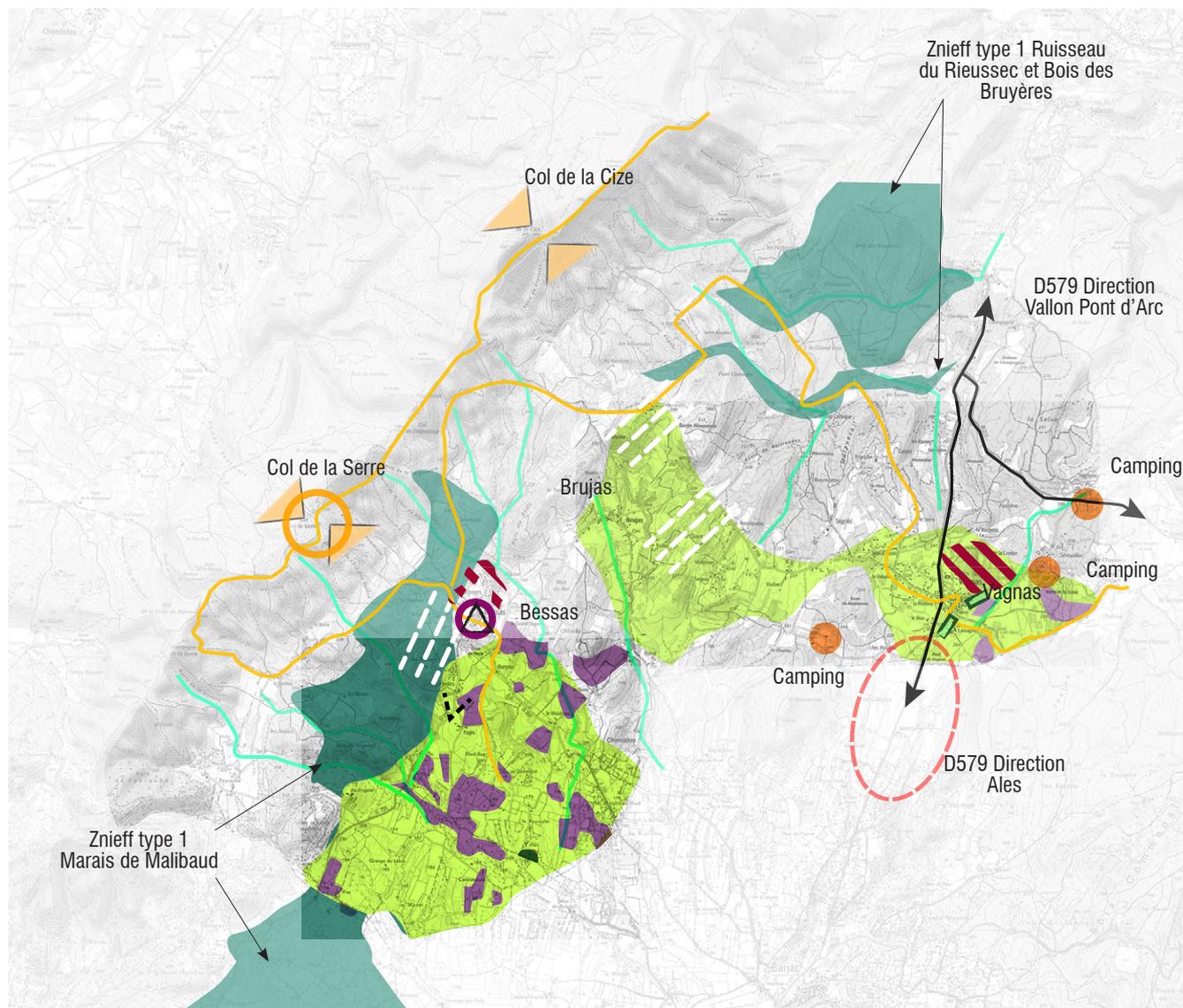












I - HABITER LES PAYSAGES EN ARDÈCHE

1- Redonner de l'attractivité aux centres-bourgs et villages

<p><i>Bourgs en perte d'attractivité à reconquérir (à lier avec l'armature territoriale des SCOT)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre la qualité paysagère, patrimoniale et fonctionnelle au centre de la conception et de la requalification de l'espace public : le paysage au service des besoins contemporains et des usages à réinventer. > Créer l'environnement facilitant l'accès aux services et commerces de proximité et favorisant leur maintien en cœur de bourgs. > Mettre en place des opérations exemplaires en matière de valorisation des patrimoines bâtis, de qualité architecturale, environnementale et de confort. > Réinvestir les friches urbaines pour restructurer et/ou aérer les tissus bâtis anciens et denses. > Traiter les problématiques de bourgs et villages traversés par les grands axes routiers : renforcer la qualité de traitement de l'espace public ; restructurer le paysage urbain dans son épaisseur... > Valoriser les composantes du grand paysage participant à l'identité des bourgs et villages : rétablir la relation à la rivière / aux vues lointaines / à la géologie... > Déboiser les espaces forestiers ayant gagné les abords immédiats des villages et fermant les vues les plus intéressantes, notamment en secteurs de pentes.
---	---	---

2- Maîtriser la situation, la forme et la qualité des extensions nouvelles

<p><i>Silhouettes de bourgs de qualité</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Identifier et préserver les silhouettes villageoises remarquables.
<p><i>Coupures d'urbanisation</i> <i>Cônes de vue à préserver</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtriser les limites de l'urbanisation afin de maintenir des respirations agricoles et naturelles : reconnaître la valeur à la fois paysagère, économique et écosystémique des trames vertes et bleues.
<p><i>Zones de contact entre forêt et extensions urbaines</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Éviter l'étalement résidentiel au contact des forêts, notamment en secteur de piémont : prendre en compte les impacts sur le paysage, le risque incendie, et l'accessibilité des forêts récréatives et/ou productives.

3- En secteurs de plaines et fonds de vallée, restructurer les tissus péri-urbains existants pour favoriser à la fois la qualité urbaine et l'optimisation de l'espace.

		<ul style="list-style-type: none"> > Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités.
<p><i>Entrées de ville/bourgs de qualité à préserver et mettre en valeur</i></p>		
<p><i>Entrées de ville/bourgs peu qualitatives ou dégradées à requalifier</i></p>		

II – EXPLOITER, GÉRER ET PROTÉGER LES PAYSAGES « RESSOURCES »

1- Affirmer l'activité agricole en tant que composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages ardéchois.

<p><i>Châtaigneraies</i> <i>Vignes</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Créer les conditions de maintien/ de reconquête de l'activité agricole. (viticulture et castanaeculture).
<p><i>Bassins de production agricoles (céréales et arboriculture)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Affirmer et protéger la vocation agricole dominante des secteurs de plaines et fonds de vallées : pour une agriculture en lien avec les polarités qu'elle entoure, garante d'une trame verte qu'elle renforce et des paysages qu'elle façonne.
<p><i>Prairies naturelles (fauche et pâtures)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Préserver les paysages ouverts de fauche et de pâture sur les pentes et sur la montagne, menacés par les phénomènes de changements d'usage, de spéculation foncière et d'enfrichement.
<p><i>Espaces stratégiques</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en place une politique d'acquisition foncière des espaces stratégiques dans le but de maintenir les activités entretenant le paysage. (Périmètres issus des diagnostics fonciers et agricoles des SCOT de l'Ardèche Méridionale et du Centre Ardèche).
<p><i>Sites de terrasses remarquables</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Réhabiliter les sites de terrasses remarquables, marqueurs forts du paysage ardéchois : favoriser leur valorisation agricole et /ou touristique, récréative et culturelle et préserver les éléments de patrimoine vernaculaire.
<p><i>Bocage</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Restauration/ replantation d'un réseau de haies bocagères pour leurs intérêts paysagers, environnementaux, agricoles et climatiques

3- Préserver et gérer les paysages de la biodiversité, de l'échelle territoriale à l'échelle de quartier.

<p><i>(Réservoirs de biodiversité validés par la Charte du Parc et le SRCE)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Protéger et recomposer les grandes continuités écologiques, composante à part entière des paysages de plaines, fonds de vallée et de rivières afin de les préserver de toute artificialisation.
---	---	--

4 Accompagner les paysages de la transition énergétique

<p><i>Guide éolien PNR Zone 3: sensibilité majeure (refus)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mener les projets d'installation d'éoliennes avec une attention particulière accordée à la question de la covisibilité entre les projets et le maintien de l'identité territoriale fondée sur les paysages remarquables.
--	---	---

5- Préserver et valoriser les patrimoines

<p><i>Moulinages, chevalement, autres éléments patrimoniaux</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la reconversion des anciens bâtis industriels, leur donner une nouvelle valeur d'usage et une nouvelle place dans le paysage des vallées ardéchoises : reconquête d'anciens moulinages ou d'anciennes filatures. > Préserver et valoriser les marqueurs de l'histoire industrielle, qui participent à la singularité des paysages : chevalements d'anciennes mines, cheminées.
---	---	---

III – PARCOURIR, DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR LES PAYSAGES ARDÉCHOIS

1- Valoriser les entrées majeures sur le territoire, notamment par les axes routiers structurants

<p><i>Entrées principales sur le territoire</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Préserver ou ré-ouvrir les points de vue majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, valoriser les paysages de proue .
---	---	--

2- Mettre en valeur et développer les traversées du territoire en s'appuyant sur les richesses paysagères, naturelles et culturelles.

<p><i>Points de vue remarquables</i> <i>Espaces délaissés à fort potentiel paysager</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Conforter les sites et patrimoines emblématiques (relief, crêtes, points de vue majeurs, lieux de basculement, sites géologiques, etc.) et révéler les sites mal connus d'intérêts paysagers et patrimoniaux tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation. > Qualifier les espaces délaissés à fort potentiel paysager : seuils, cols, routes balcons et patrimoine d'art qui caractérise l'ensemble des routes ardéchoises.
<p><i>Itinéraires majeurs existants ou en création</i> <i>Itinéraires potentiels (voies vertes)</i></p>	 	<ul style="list-style-type: none"> > Assurer le maillage entre sites emblématiques et les autres éléments d'intérêt : Innover les parcours des sites majeurs d'attrait aux sites non ou peu révélés
<p><i>Sites touristiques emblématiques</i> <i>Diffusion des flux touristiques</i></p>	 	
<p><i>Rivières principales</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> > Les paysages au fil de l'eau : structurer des projets d'itinérance autour et à partir de la ressource eau (rivières = colonne vertébrale de projets paysagers / patrimoine agricole / génie hydraulique...)



Sonia Fontaine

Paysagiste dplg
Urbaniste

PASSEURS - Paysagistes DPLG - Mandataire

S.Fontaine - Paysagiste DPLG/urbaniste